

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCV - Année 1968

1^{re} LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 1^{re} LIVRAISON

Conseil d'administration et bureau	5
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier 1968	7
Février 1968 (assemblée générale)	10
Mars 1968	14
Compte de gestion du Trésorier (Pierre AUBLANT)	17
Accroissements des Archives de la Dordogne en 1967 (Noël BECQUART) ..	20
La grotte Nancy, commune de Sireuil (Alain ROUSSOT, Claude ANDRIEUX et André CHAUFFRIASSE)	21
Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, <i>suite et fin</i> (Jean VALETTE)	51
Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants (Christian de SEZE)	65
Autour de Léon Bloy (Noël BECQUART)	76
Les portails des églises de Saint-Sulpice-de-Moreuil, Saint-Martial-de- Valette et Saint-Martin-le-Pin (M. et G. PONCEAU)	78
Un document inédit sur Saint-Silain de Périgueux (Noël BECQUART)	83

Payez votre cotisation **1968**

Titulaires :

France 10 F.

Etranger 11 F.

Abonnés 13 F.

C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PERIGORD

ULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE PARIS

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCV - Année 1968



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

Publié par la Société

pour l'Etude de l'Histoire et de l'Archéologie du Périgord

TOME XXV - Année 1904



PÉRIGORD

Imprimé par M. L. BOUTIER, à Périgueux, chez M. L. BOUTIER, 10, rue de la République.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. AUBLANT, BECQUART, BORIAS, le D^r CHEYNIER, COQ, M^{lle} DESBARATS, M^{me} GARDEAU, MM. GUTHMANN, le D^r LAFON, J. LASSAIGNE, PONCEAU, MM. SAINT-MARTIN, SECONDAT, SECRET.

BUREAU

Président d'honneur : M. le D^r Charles LAFON.

Président : M. Jean SECRET.

Vice-Présidents : M. Jean LASSAIGNE.

M. Robert COQ.

Secrétaire général : M. Noël BECQUART.

Secrétaires adjoints - bibliothécaires :

M^{me} Guy PONCEAU.

M^{lle} Renée DESBARATS,

Trésorier : M. Pierre AUBLANT.

Trésorier adjoint : M. Léon GUTHMANN.

Commission de publication

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM. CHEYNIER, LAFON et SECONDAT.

Commission des finances

M. LE PRÉSIDENT, MM. GUTHMANN et LASSAIGNE.

BUREAU OF ADMINISTRATION

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs. It is organized into several divisions, each of which is headed by a Chief of Division. The divisions are: General Administration, Personnel, Finance, and Records Management.

BUREAU

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

The Bureau of Administration is the central office of the Department of the Interior, and is responsible for the management of the Department's affairs.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 4 JANVIER 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 24. — Excusé : 1.

Le *quorum* statutaire n'étant pas atteint, l'assemblée générale ordinaire fixée à ce jour est reportée au jeudi 1^{er} février.

M. le Président exprime ses souhaits de nouvel an aux membres de la Société présents et absents, ainsi qu'à leurs familles. Il remercie, pour les vœux qu'ils nous ont adressés, MM. Jean-Paul Durieux, Georges Fraigniaud, Stéphane Lwoff, Guy Penaud, Gilbert Privat, Marcel Secondat et Henri Viers.

Nécrologie. — Mgr Georges Louis, MM. Jean Maury, Gabriel Palus et le marquis de Roquemaurel.

Félicitations. — M. Marcel Fournier, décoré du « Jasmin d'argent »; M. Charles Higounet, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Remerciements. — M. et M^{me} Günter Reiser.

Entrées d'ouvrages. — Fernand Lekime, *Katanga, pays du cuivre* (Verviers, Gérard, 1967, collection « Marabout-Scope »); don de l'Union minière du Haut-Katanga.

Jules de Verneilh et Léon Gaucherel, *Le vieux Périgueux* (Périgueux, Fanlac, 1967), splendide album de vingt gravures préfacé par son éditeur, M. Pierre Fanlac, qui a fait reproduire en clichés typographiques les eaux-fortes de 1867 par un spécialiste d'Angoulême. Cet album, offert par M. Fanlac, reproduit également le texte de Jules de Verneilh publié à une centaine d'exemplaires en décembre 1867.

Coupure de presse extraite de « Ol Contou » du 9 décembre 1967 et relative aux relations de notre collègue, M. Roger de Laurière, avec l'abbé Breuil; don de M. de Laurière.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. Jean Secret a noté dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, t. IX, 4^e série, 2^e trim. 1967, un article fort documenté de M. Robert Durand, « Jean XXII et le Poitou ». L'auteur dresse un tableau de l'origine des clercs ayant obtenu des bénéfices séculiers en Poitou entre 1316 et 1334, tableau d'où il ressort que trois bénéfices poitevins furent attribués à des Périgourdins. M. Durand mentionne ainsi dans son étude un clerc du diocèse de Sarlat, Jean Corcasani, qui obtint un bénéfice dépendant de Charroux, et un moine du diocèse de Périgueux, Raymond-Bernard de Puybeton. Il est frappant de remarquer, c'est une des conclusions de M. Durand, qu'un grand nombre de clercs nantis en Poitou par Jean XXII étaient originaires du diocèse de Cahors.

M. Robert Coq poursuit dans *La vie bergewacoise* de décembre 1967, n° 37, son « Dictionnaire... des rues de Bergerac », M^{me} Maireau y publie le début d'un récit historique ayant pour titre « Le réfractaire ou une idylle sous la Terreur à Bergerac ».

M. Becquart a relevé dans le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, 4^e série, n° 12, 1967, divers articles relatifs au philosophe périgourdin, et notamment des textes de MM. Roger Trinquet, Marcel Françon, Pierre Michel et de M^{me} Marianne Bockelkamp.

La *Revue de l'Agenais*, 93^e année, 3^e bulletin de 1967, publie un article de M. l'abbé Jean Fonda, « L'infortunée Catherine de Bourbon, sœur unique d'Henri IV » : l'auteur ne mentionne pas dans ses sources le travail de notre président honoraire, M. le Dr Lafon, paru dans notre *Bulletin* de 1966.

On note dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, Etudes et travaux*, t. LXIV, 1967, fasc. 1, plusieurs textes concernant le Périgord : par M. H. Laville et M^{me} de Sonnevill-Bordes, une étude sur la « sédimentologie des niveaux moustériens et aurignaciens de Caminade-Est », gisement situé à la Canéda; par MM. G. Célerier, H. Laville et C. Thibault, deux articles sur le gisement des Jambes, à Périgueux; par MM. Henri Lhote et R. Saban, des vues nouvelles sur la plaquette de « la femme au renne » provenant de Laugerie-Basse. Le même périodique mentionne, parmi les œuvres de Raymond Vaufrey, préhistorien récemment décédé, deux articles publiés dans l'*Anthropologie*, en 1931 et 1933, « La journée des Eyzies » et « Le Moustérien de tradition acheuléenne du Pech de l'Aze ».

Le Secrétaire général a lu dans le *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1964, Actes du Congrès de Lyon, une intéressante communication de M. Louis d'Alauzier sur « une assignation de revenus en Quercy et Périgord faite en 1287 au roi d'Angleterre ». Il s'agit de 758 livres de revenus assignés sur des terres en Quercy et dans la région de Villefranche-du-Périgord par deux commissaires de Philippe le Bel chargés d'assurer l'exécution du traité de Paris d'août 1286. On relève dans le même *Bulletin* un travail du regretté Géraud Lavergne, « Quelques aspects de la vie publique à Moulins en Bourbonnais durant les troubles du royaume, d'après les comptes du receveur Pascalon (1561-1570) ».

Enfin, M. Raoul Daniel étudie dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. LXIV, 1967, n° 8, le gisement gravétien du Petit-Puyrousseau, à Périgueux, sur la rive droite de l'Isle.

Communications. — M. le Président rappelle que « la Bouquetière des Innocents », film récemment diffusé à la Télévision, a été en partie tourné à Sarlat. M^{me} Fellonneau ajoute qu'on va réaliser prochainement « Nostradamus », dans la même ville.

M. Secret informe l'Assemblée de la poursuite des fouilles de Saint-Avit-Sénieur et fait circuler des photographies de chapiteaux découverts par l'équipe de M. Fitte. Il montre également aux sociétaires un exemplaire de la médaille à l'effigie de Cyrano de Bergerac frappée par la Monnaie de Paris et signalée à la séance de février 1967, ainsi qu'une « carte du gouvernement de Guienne et Gascogne », éditée en 1771, à Paris, par Lattré.

M. Ardillier signale qu'une vente sur surenchère d'une propriété rurale sise à la Tabaterie et à Roe-Plat, commune de la Gonterie-Boulouneix, aura lieu le 16 janvier, à l'audience des saisies du Tribunal de Périgueux. Bien que

l'avis d'adjudication, paru dans « La Dordogne libre » des 21-26 décembre 1967, ne fasse aucune allusion au gisement préhistorique, on peut craindre que cette vente ne soit préjudiciable aux fouilles.

M. le Président a pris connaissance d'un récent ouvrage préfacé par le duc de Lévis-Mirepoix et remarquablement illustré, *Merveilles des châteaux de Languedoc et de Guyenne* (Paris, Hachette, 1967, collection « Réalités ») : il y a noté des vues de Jumilhac, Bourdeilles, la Rigale, Beynac, Biron, Hautefort et Montréal.

M. Beequart a relevé divers articles de presse : dans « Périgord actualités-Moun pais », n° 318 du 30 décembre 1967, le début d'un récit historique de M. Louis Delluc, « Adhémar de Baignac et son temps », et la fin du feuilleton de M. Christian de Séze, « L'amour de Louis-Armand de Gontaut-Biron » ; dans « Espoirs », n° 218 de décembre, le rappel par notre collègue M. Marcel Secoudat de ce que l'on sait sur le cours Montaigne à Périgueux.

Le bulletin n° 56 diffusé par la librairie Henri Saffroy offre deux documents relatifs au Périgord : une carte-lettre autographe de Léon Bloy datée du 4 mai 1914 (prix 180 F, n° 5596 du catalogue) ; une carte pneumatique autographe de Monnet-Sully adressée en juin 1896 à René Luguet, gendre de Marie Dorval (prix 40 F, n° 5621-6).

Le Secrétaire général résume le procès-verbal de la réunion d'information tenue le 20 juin 1967 au siège de notre compagnie et relative aux opérations de repérage ou de pré-inventaire des richesses artistiques. Il rappelle que les cantons d'Eymet, Salignac, Saint-Astier et Terrasson ont été retenus pour la campagne de repérage 1967-68. M. le Président lance un nouvel appel aux membres présents en vue de leur éventuelle collaboration à ces travaux.

M. Bernicot nous a fait parvenir des notes historiques sur les communes de Faux et Saint-Aubin-de-Lanquais. Les éléments les plus intéressants sont ceux qui concernent la période révolutionnaire.

M. Beequart analyse sommairement les actes contenus dans un document de 3 m de long qui lui a été prêté par M. le comte de Chalup, et qui donne divers extraits des privilèges et coutumes de Limeuil au xiv^e siècle. Ce rouleau mériterait d'être étudié à fond, on y remarque notamment des chartes de Pierre et Jean de Galard (1317-1336), de Nicolas de Beaufort, époux et procureur de Marguerite de Galard (1364), ainsi que des textes inédits relatifs au péage de Limenil et aux ordonnances du seau de la châtellenie. L'ensemble est rédigé tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire.

Le Secrétaire général a dressé pour notre *Bulletin*, comme chaque année, l'état des accroissements des Archives de la Dordogne en 1967. Il a d'autre part pris connaissance avec un vif intérêt de l'inventaire dactylographié du fonds 199 AP des Archives nationales, qui contient les papiers du conventionnel François Lamarque. Ce personnage, né à Montpon en 1753, fut à diverses reprises député de la Dordogne, ambassadeur en Suède puis préfet du Tarn ; exilé en 1816, il mourut à Montpon en 1839.

Admissions. — M. Jean-Philippe Deval, instituteur à Issigeac ; présenté par MM. Michel et Secret ;

M. Henry DABERNAT, les Vitarelles, Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne) ; présenté par MM. Bordier et Bouchereau ;

M. Alain PALISSE, 25 rue Ernest-Renan, Bergerac ; présenté par MM. Bouchereau et le P. Pommarède ;

M^{lle} Danièle MARTINAUD, 30 rue Pasteur, Périgueux ; présentée par MM. Beequart et l'abbé Grillon ;

M. Stéphane LWOFF, 6, boulevard Henri-IV, Paris-IV^e; présenté par M^{me} de Sonnevill-Bordes et M. Soubeyran;

M. Lucien VIDEAU, quai Salvette, Bergerac; présenté par MM. Coq et Leydier;

M^{me} Josette BRÉMONT, institutrice à Saint-Geyrac; présentée par MM. Becquart et Secondat;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUDI 1^{er} FEVRIER 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents: 46. — Excusés: 4.

M. le Président donne des nouvelles de M. Becquart et de sa famille, victimes d'un accident de voiture. Des vœux de prompt rétablissement sont formulés à l'égard de notre Secrétaire général et de ses enfants.

Des remerciements sont adressés, pour les vœux qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir, à MM. le Dr Raymond de Carvès, Pierre Gazel, Marcel Ménesplier, Maurice Penin, directeur de l'Académie berriçonne, Maurice Prat et Lucien Zehnacker.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 8 des statuts, l'assemblée de ce jour doit procéder au renouvellement du Conseil d'administration et approuver le compte de gestion du Trésorier. Le scrutin interviendra en fin de séance.

Nécrologie. — M. Roger Couvrat-Desvergnès.

Remerciements. — M. Lucien Videau.

Entrées d'ouvrages. — Jean Secret, *L'église de Saint-Front-sur-Nizonne* (extr. du t. XCIV de notre « Bulletin », 1967); hommage de l'auteur.

Léopold Dignac, *Siorac-de-Ribérac* (Périgueux, Impr. périgourdine, 1967), avec illustrations de Jacques Lalagüe; offert par l'auteur.

R. Pijassou, *Regards sur la révolution agricole en Dordogne* (Périgueux, Fanlac, 1967, cahier n° 2 du « Centre départemental d'études et d'informations économiques et sociales »); don de M. le Président.

Jean Secret, *Eglise d'Annesse* (Périgueux, Paris, s. d.); plaquette offerte par M. et M^{me} Labrue.

Un article de James de Coquet sur la truffe du Périgord, découpé dans le *Figaro Littéraire*, n° de Noël 1967, par M. Jean Secret.

Raoul Saison (M^{me} Gardeau) et Roger Chapelet, *Périgord connu et inconnu* (Périgueux, Fanlac, 1967); achat de la Société. Cet ouvrage est remarquable, souligne M. le Président, à la fois par la qualité des gravures et par l'accord entre le texte et les illustrations.

E. Piccard, *Collection des œuvres complètes* (Neuchâtel-Paris, Attinger, s. d.), t. I-VI et X, 7 vol.; offert par M. le Professeur S. Piccard.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — Notre Vice-Président, M. Robert Coq, poursuit dans *La vie bergeracoise*, n° 38, janvier 1968, son « Dictionnaire... des rues de Bergerac » et présente quelques noms de l'histoire locale qui pourraient être donnés à des voies publiques de la ville. M. Jean Barthe rappelle dans le même périodique ce que l'on sait du château de Bardou.

M. le Président a noté dans le n° 39 de *Périgord-Magazine*, janvier 1968, des articles sur le dernier roman de M^{me} Claude Cénac, « Les cavernes de la rivière rouge », sur l'atelier de sculpture de M. Hubert Brousse, au château de la Roque-Meyrals et sur les truffières de Coly, création de M. Sylvain Floirat. On relève aussi dans le même illustré, sous la plume de M. Jean Tristan, les souvenirs vécus d'un ancien gabarier, « Le vieil homme et la Dordogne ».

M. Henri Viers publie dans le *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, t. LXXXVIII, 1967, 3^e fasc., une étude sur « Laval-en-Quercy, son château, ses seigneurs ». Il est question dans cet article d'une famille de Loubrairie de Laval, dont plusieurs membres résidaient dans la région de Villefranche-du-Périgord.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. LXIV, 1967, n° 9, mentionne une communication de M. G. Charrière, « Rites d'initiation et classes d'âge à Lascaux au travers des représentations pariétales », et donne un court texte de M. Raoul Daniel sur l'abri des Bernoux, à Bourdeilles, rive droite de la Dronne.

M. Becquart a noté dans *Vieilles maisons françaises*, n° 35, de janvier 1968, le compte rendu de la promenade annuelle des V.M.F. qui a eu lieu le 9 septembre 1967, à Château-l'Évêque, Agonac, Ligneux et Caussade.

Enfin, la *Revue Mabillon* d'avril 1967, comporte un article de M^{me} J. Fohlen, « Dom Luc d'Achery et les débuts de l'érudition mauriste ». Parmi les correspondants de ce savant bénédictin du XVII^e siècle, l'auteur cite Dom Etienne Marecz, religieux de Brantôme, en octobre 1666.

Compte de gestion du Trésorier. — M. Pierre Aublant donne lecture de son compte de gestion pour l'exercice 1967, document qui fait apparaître un déficit exceptionnel dû à la restauration devenue indispensable du logement du concierge. La situation financière de notre compagnie n'en reste pas moins saine, M. le Président exprime au dévoué Trésorier les félicitations et les remerciements de la Société. Il demande à l'assemblée de lui donner le traditionnel *quitus*, ce qui est aussitôt fait à mains levées.

Communications. — Faisant suite aux craintes exprimées par M. Ardillier, lors de la séance de janvier, à propos du gisement de la Tabaterie, commune de la Gontrie-Boulouneix, M^{me} Doumen, propriétaire du lieu, est intervenue auprès de M. le Président pour lui signaler qu'elle restait à la disposition de l'administration et des membres de notre Société qui le désireraient pour toutes fouilles susceptibles d'être faites dans sa propriété.

M. Jean Secret a noté dans le n° 101, 1967, de la revue *Urbanisme*, un article de M. Charles Higounet, « Nouvelle approche sur les bastides du Sud-Ouest aquitain », et un autre de M. Pierre Prunet, « Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Sarlat ». Il signale aussi le remarquable ouvrage de M. Robert Mesuret, *Les peintures murales du Sud-Ouest de la France du XI^e au XVI^e siècle* (Paris, Picard, 1967), œuvre capitale et

exhaustive où l'auteur a utilisé, pour le Périgord, l'inventaire publié par M. Secret au t. LXXXVI de notre *Bulletin*, p. 156.

Citant les *Pages choisies* du professeur Pierre Grassé (Paris, Masson, 1967), M. le Président a glané la phrase suivante, p. 252 : « Au total, l'*Homo sapiens* date tout au plus de 30.000 à 50.000 ans ». Cette affirmation de poids, venant du grand spécialiste de l'évolution, ne concorde guère avec le million d'années proposé par certains.

M. Secret a lu dans un n° hors-série de *La maison française*, 1968, p. 84, un article sur le village de Saint-Geniès qui présente notamment le château au Nord de l'église et la vieille demeure au Sud, l'un et l'autre fort bien restaurés et meublés.

Plusieurs sarcophages, signale encore notre Président, viennent d'être déconvertis à Périgueux, rue Claude-Bernard. Remontant probablement au haut Moyen-Age, ils sont de section trapézoïdale, épais de 10 cm et sans *loculi* pour la tête; les couvercles ont une section triangulaire. On a récolté un tesson de poterie et deux fragments de métal très oxydés. L'emplacement des sépultures doit correspondre à l'ancien cimetière Saint-Pierre, que l'on n'a jamais localisé avec une précision rigoureuse.

M. Durand, propriétaire du château de Fages, a montré à M. Secret l'inscription suivante, nettement gravée dans une pierre de l'édifice :

« CHAVDRV 1651 F. DELPECH
DE REBVS MALA AQVISITIS TERTIVS ERET NON GAVDEBIT
FINIS CORONAT OPVS ».

Notre Président propose la traduction ci-dessous, compte tenu des fautes et barbarismes : « Le troisième (larron) se trompe, il ne jouira pas du bien mal acquis. La fin couronne l'œuvre ». Toujours à Fages, M. Secret a visité la chapelle que l'on a dégagée et une salle funéraire au-dessous. Dans la chambre supérieure de la tour d'escalier, on peut voir la fresque déjà connue (thème d'Adam et Eve). Une cave disposée sous le logis Sud révèle la base d'un donjon roman dont on aperçoit deux baies-meurtrières à fort ébrasement. A l'Ouest du château, les travaux ont fait apparaître un arc de décharge brisé, peut-être du XIII^e siècle; l'escalier en vis de la chapelle comporte un noyau central évidé et tors, comparable à celui de la salle capitulaire de Sarlat; enfin l'escalier sur plan carré de la grande tour, qui est du XVII^e siècle, remplace un escalier en vis aujourd'hui disparu, auquel était soudée une tourelle accédant aux parties hautes.

M. Secret fait circuler une photographie du château de Condat-sur-Trincou, qui a été restauré avec des tourelles d'angle ajoutées à la tour principale, addition qui peut paraître discutable.

M. Bernicot nous a fait parvenir une notice sur le château de la Jaubertie, commune de Colombier, qui fut construit sous Louis XIV et appartient successivement à Antoine d'Hautefort de Vaudre, aux Saint-Ours, aux Beylet puis aux de Calbiae.

Notre collègue M. Watelin présente deux articles qu'il a remarqués, l'un sur le château du Cluzeau à Proissans, dans *La maison française* de juin 1967, l'autre ayant pour titre « Paradis en Périgord : Turnac », dans *Vogue* de février 1968. M. Maubourguet, à ce propos, s'élève des restaurations de maisons qui sont souvent faites, dans le Sarladais, plus en fonction du folklore que du site.

MM. Becquart et Jouanel ont relevé dans *L'Essor sarladais* du 19 janvier l'annonce d'une nouvelle vente sur saisie par voie de subrogation du château

des Milandes et de ses dépendances : l'adjudication doit avoir lieu au Tribunal de Bergerac le 16 février.

M. Secondat rend compte de la découverte de cinq monnaies romaines faite en 1967 près du four de Vitrac, commune de Saint-Aquilin, par un ami de M. Chastres. Ces pièces ont été identifiées par M. Michel Labrousse, on remarque notamment un sestertee assez rare, frappé à Rome en 169 après J.-C. pour la divinisation de Lucius Verns, un sestertee d'Antonin le Pieux et un *nummus* de Constantin II, qui semblent fournir la preuve de l'existence d'une villa près de Vitrac et du four gallo-romain étudié dans nos *Bulletins* de 1936 et 1940.

Enfin le Secrétaire général a noté dans le catalogue lilas de M. Christian de Sèze, libraire à Périgueux, divers documents relatifs au Périgord : un certificat d'amnistie pour François de La Mothe-Vaquier, prairial an XI (n° 5 du catalogue, prix 45 F) ; un exemplaire des « Fables » de Lachambeaudie, Paris, Bry, 1855 (n° 213, 160 F) ; un brevet de chevalier de l'ordre de Saint-Louis en faveur de Gabriel-Antoine de La Mothe-Vaquier, 1814 (n° 243, 100 F) ; une lettre du même personnage à son frère, relative à l'exécution du maréchal Ney, 1816 (n° 284, 500 F) ; un mémoire imprimé pour le marquis de Bosredon contre le marquis des Cars, 1715 (n° 323, 70 F). Les pièces n° 5 et 323 ont été acquises par M. Becquart pour les Archives de la Dordogne.

Relèvement des cotisations. — L'assemblée approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs qui lui sont proposés par le Bureau pour l'exercice 1969 :

15 F pour les membres titulaires ;

18 F pour les abonnements ;

5 F pour le droit de diplôme.

Elections. — Il est procédé aux élections annoncées au début de la séance : MM. Bardy, Bélanger et Joussein sont chargés du dépouillement des votes.

Ont obtenu, sur 46 votants :

MM. Aublant, Becquart, Cheynier, Coq, Guthmann, le Dr Lafon, Jean Lassaigne, Ponceau, Saint-Martin et Secondat, ainsi que M^{lle} Desbarats et M^{me} Ponceau : chacun 46 suffrages ;

MM. Borias et Jean Secret : chacun 45 suffrages ;

M^{me} Gardeau : 43 suffrages ;

MM. de Fayolle et Watelin : chacun une voix.

M. le Président remercie l'assemblée du témoignage de confiance et d'estime qu'elle vient de donner une fois de plus à ses membres conseillers.

Admissions. — M^{lle} Brigitte Vigon, la Roche-Chalais : présentée par MM. Becquart et Secret ;

M. Guy Soulié, 86, boulevard du Petit-Change, Périgueux : présenté par M. Ardillier et M^{me} Ponceau ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

La Secrétaire de séance,

M. PONCEAU.

Le Président,

J. SECRET.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à l'issue de la séance et ont décidé de continuer dans leurs fonctions les membres du Bureau en exercice.

SEANCE DU JEUDI 7 MARS 1968

PRÉSIDENTE DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 29. — Excusés : 3.

Le Président de séance donne des nouvelles de M. Jean Secret, qui a subi récemment une intervention chirurgicale et doit encore rester au repos. Il annonce d'autre part le décès du frère de notre Président, M. le chanoine Secret. L'assemblée unanime présente ses condoléances à cette famille si cruellement éprouvée et formule des vœux de rétablissement à l'égard du principal animateur de notre compagnie.

Remerciements. — M. Jean-Philippe Duval.

Entrées d'ouvrages. — Jean Lachastre, *La falaise de Candon à Domme* (extr. de notre « Bulletin », t. XCIV, 1967); hommage de l'auteur.

N'écrivez jamais..., dépliant offert par M. Louis Durand, propriétaire du château de Fages (Brive, Chastrusse, s.d.), et relatif à cet édifice.

Jean Secret, *Périgord roman* (la Pierre-qui-Vire, édit. Zodiaque, 1968, vol. 27 de la collection « La nuit des temps »); achat de la Société. M. Becquart rend compte de ce très bel ouvrage qui est précédé d'une préface de Dom Surchamp et suivi de résumés en langues anglaise et allemande. L'auteur dégage d'abord dans son introduction les caractères essentiels de l'art roman périgourdin (simplicité des plans et des voûtements, abondance des coupes, rareté des sculptures), examine les influences des écoles voisines sur les églises de notre région et présente des cartes d'ensemble parfaitement claires. Viennent ensuite de brèves notices sur 57 églises et 13 monographies détaillées avec coupes et plans; on remarque ici la place volontairement modeste qu'occupe Saint-Front de Périgueux, beaucoup trop restaurée pour figurer dans l'ouvrage avec de plus amples commentaires. Un chapitre sur la sculpture termine le livre, avec de solides notices sur les églises de Besse, Thiviers et Merlande. Certains reprocheront sans doute à l'éditeur quelques détails de présentation (double pagination, complexité des tables, absence de légendes sous les photographies qui sont du reste fort bien choisies), néanmoins cette publication fera date dans la bibliographie archéologique du Périgord et honorerait grandement notre Société.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, t. LXV, 1968, n° 1, un article de notre collègue M. Lwoff sur la plaquette de Laugerie-Basse dite « la femme au renne ».

Périgord-magazine de février 1968, n° 40, publie deux reportages d'Olivier Noailles, l'un sur les séjours de Mermoz au château de Besse, chez M. Thomasson de Saint-Pierre, l'autre sur l'atelier de restauration de Périgueux dirigé par M. Claude Bassier.

M. Becquart a relevé dans le n° 406 du *Périgourd de Bordeaux*, janvier 1968, un texte de notre collègue, M. le Dr Jean-Noël Biraben, « Belyès, il y a cent ans ». C'est un commentaire du vieux guide Joanne publié chez Hachette en 1867.

Enfin le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, 1968, n° 13, contient, entre autres, un intéressant travail de M^{me} Gardeau sur « le testament du marquis de Trans », et un essai de M. Roger Trinquet relatif aux sources de la morale et de la religion chez l'auteur des « Essais ».

Communications. — Le Secrétaire général a lu récemment un ouvrage de M^{me} Ruth E. Hager, *Léon Bloy et l'évolution du conte cruel : ses « Histoires désobligeantes »* (Paris, Klincksieck, 1967). Cette œuvre de Léon Bloy, selon M^{me} Hager, constitue une critique religieuse de l'esprit matérialiste et un document sur la mentalité bourgeoise de l'époque. Toujours à propos de l'auteur de « La femme pauvre », signale M. Beequart, une exposition vient de s'ouvrir à la Bibliothèque nationale : il sera intéressant d'en connaître le catalogue.

Notre collègue M. Larivière nous a fait parvenir deux informations : le Cerele du bibliophile publie une *Histoire intégrale de l'art* en 37 volumes, dont le premier, « Sources de la peinture », par Raoul-Jean Moulin, fait une très large place à l'art pariétal en Périgord, et le septième, « La peinture gothique », par Michel Héribert, cite les fresques de la chapelle du Cheylard à Saint-Geniès. A l'exposition « la peinture française en Suède », d'autre part, qui s'est tenue à l'occasion du Mai de Bordeaux en 1967, figuraient deux toiles de l'artiste suédois Alexandre Roslin (1718-1793) : un très beau portrait du marquis de Beaupol de Saint-Aulaire et un portrait de Joubert.

M. Beequart a noté dans les catalogues de libraires divers documents relatifs au Périgord : chez Théodore Tausky, n° 54, un aveu rendu par des habitants de Veyrines à Arnaud de Cami, 3 décembre 1333 (prix 140 F) ; — dans le catalogue n° 189 de Saint-Hélion, le contrat de mariage de la fille de Montaigne et le testament de son père, Pierre Eyquem (prix 600 F, n° 3380) ; une lettre du généalogiste O'Gilvy disant qu'il vient d'acheter les titres de la famille de Gontaut-Biron, 1859 (prix 15 F, n° 3452) ; une pièce signée du duc de Biron (prix 150 F, n° 3453) ; un rôle d'une compagnie de gentilshommes originaires de Guyenne, Périgord et Quercy, 1573 (prix 50 F, n° 3693).

M^{me} Sadouillet-Perrin a rédigé des notices historiques sur les églises de Castels et de Redon-Espie, on en trouvera le texte dans un de nos prochains fascicules.

M. Bernicot, de son côté, nous envoie la copie d'un acte notarié du 12 mai 1728 par lequel David d'Alba, vicomte de Monbazillac, reconnaît avoir eu un fils en 1717 de Suzanne Groupillac et requiert du roi des lettres de légitimation.

Le Secrétaire général, revenant sur la vente des Milandes annoncée à la séance de février, signale que l'adjudication a bien eu lieu à la date prévue. Cette affaire n'est cependant pas encore terminée, car une nouvelle vente sur surenchère doit intervenir en mai prochain.

Le n° 220 d'*Espoirs*, février 1968, publie une intéressante notice de M. Marcel Secondat sur le cours Fénélon à Périgueux. On note dans les *Annales du Midi*, t. 79, n° 84, octobre 1967, sous la plume de M^{me} Frédérique Portelli, un article relatif à Léon Drouyn (1816-1896), qui parcourut la Dordogne en 1846 « avec l'intention de faire une publication sur les monuments du Périgord » mais ne put réaliser ce projet par suite de la défection de ses deux collaborateurs, Charles des Moulins et Alexis de Gourgues.

M. Beequart a relevé divers articles dans *Périgord actualités* — *Moun país* : un rappel par M. Jean Lassaigne, notre Vice-Président, de la curieuse carrière d'Emile Goudeau, cousin de Léon Bloy (n° 352 du 27 janvier 1968) ; un texte de M. Pierre Fanlae sur la mosaïque de Vienne restaurée à Périgueux par l'atelier de M. Claude Bassier et destinée à être exposée aux Jeux olympiques de Grenoble (n° 353 du 3 février) ; enfin l'annonce d'une offre de vente, par une librairie de Périgueux, d'un très beau terrier de la maison de la Borie de Campagne, provenant sans aucun doute des archives de M. le Marquis de Campagne (n° 354 du 10 février).

La Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, t. XVI, 1967, n° 1, publie deux études relatives à notre région : « les débuts de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande », par M. Y. Dossat, qui rappelle que les coutumes de Sainte-Foy, octroyées en 1256, servirent fréquemment de modèle à diverses bastides du Périgord ; « Bordeaux et l'émigration foyenne au XVIII^e siècle », par M^{lle} Lucile Bourrachot et M. Jean-Pierre Poussou, qui mettent l'accent sur le rôle important du Fleix dans l'émigration aux Iles.

M^{lle} Desbarats a récemment visité la maison sise au n° 24 de la rue du Plantier, à Périgueux, qui mériterait une monographie complète. Les éléments les plus remarquables se trouvent dans la salle ouest du rez-de-chaussée, dont le plafond comprend trois caissons à sculpture exubérante parfaitement conservés. L'une des fenêtres de l'étage supérieur est couronnée par un petit monument composé de deux candélabres galbés flanquant un panneau trapézoïdal avec des personnages. Notre collègue signale aussi, dans un ressaut de la bâtisse, un cabinet suspendu qui repose à la hauteur du premier étage sur un pédoncle.

M. Guy Ponceau, qui suit de près la restauration de l'église de Sorges, annonce la découverte d'une coupole bien appareillée, avec des arcs renforcés par une construction en maçonnerie. Il a remarqué aussi la présence d'une litre, des traces d'une poutre de gloire et les blasons des Saint-Aulaire et des d'Alègre. Notre collègue décrit ensuite la très belle charpente de la chapelle des Augustins à Périgueux, on trouvera le texte de cette communication dans un de nos prochains *Bulletins*.

M. Jean Lassaïgne met au courant l'assemblée de l'état des travaux de sauvetage de la chapelle d'Auberoche. La voûte de la nef a été refaite, les murs intérieurs et extérieurs consolidés, la façade en partie ébranlée a été reconstruite. La mise à jour des assises a malheureusement fait apparaître que l'un des contreforts, dont les pierres sont absolument calcinées, était en très mauvais état : cette découverte imprévue, souligne M. Lassaïgne, va peser lourdement sur l'avenir de la restauration.

Enfin M. Beequart donne lecture aux sociétaires d'un procès-verbal du 20 septembre 1791, dernièrement retrouvé aux Archives de la Dordogne, qui fournit des précisions nouvelles sur l'église Saint-Silain de Périgueux avant sa démolition. Il ressort de ce document que les dimensions de l'édifice étaient moins importantes qu'on ne l'a cru jusqu'à présent et que Saint-Silain, très probablement, ne possédait pas deux coupoles. Ces conclusions sont du reste confirmées par un plan du XVIII^e siècle que présente M. Ponceau, d'après un dossier des Archives de la Gironde.

Admissions. — M. Philippe Boismoreau, Les Graves, Ribérac ; présenté par MM. Bouchereau et Clauzure ;

M. Henri Faure, Suberachon, Brantôme ; présenté par MM. le Dr Jacques Gay et Jean Secret ;

M. A. de Chantérac, 17, rue du roi Albert, Nantes ; présenté par MM. P. de la Chapelle et Jean Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

M. Robert Girardet est réintégré, sur sa demande, en qualité de membre titulaire ; M^{me} la Vicomtesse de La Villesbret est admise en remplacement de M^{me} de Bellerive, sa sœur, décédée.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président de séance,
J. LASSAIGNE.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

EXERCICE 1967

Les comptes que j'ai à soumettre aujourd'hui à votre approbation font, à mon grand regret, ressortir un déficit considérable. C'est fort heureusement assez exceptionnel.

Le décès, au début de 1967, de M. Léchelle, qui occupait le bâtiment de la conciergerie, a conduit votre Conseil à rechercher un nouveau locataire. Mais il ne pouvait être question de faire entrer qui que ce soit dans des locaux vétustes, mal entretenus et sans confort. Une remise en état générale était une mesure de bonne gestion. Elle a donc été décidée sans hésitations. Elle s'est accompagnée de la mise en place des installations sanitaires et de chauffage, qui manquaient et sont devenues élémentaires à notre époque.

Mais cela ne s'est pas fait, évidemment, sans de gros débours. Les réserves constituées sagement par mes prédécesseurs et par moi-même, sous l'égide de votre Conseil d'Administration, ont permis d'y faire face sans difficultés. Mais il est certain qu'elles ont subi une importante diminution. Il faudra s'attacher au cours des prochains exercices à les reconstituer, en prévision d'autres éventualités, qu'il serait vain de vouloir ignorer.

En dépit de cet exercice fort lourd, il est permis d'affirmer que la situation d'ensemble de votre Société reste saine, et que celle-ci est apte à honorer ses engagements, voire à faire un geste utile et dans le sens de ses activités, lorsque les circonstances se présentent. C'est ainsi que, comme vous le verrez, répondant à l'appel de M. Jean Lassoigne, notre vice-président, et maire du Change, notre Compagnie a apporté sa contribution pécuniaire en faveur du sauvetage de la chapelle d'Auberoche, dernier vestige d'un grand passé.

Le Bulletin de l'année 1967, varié, comme à l'habitude, et judicieusement illustré, forme un volume de 272 pages, nombre sensiblement égal à celui des années précédentes. Le tirage a été porté de 800 à 850 exemplaires. Nous avons reçu de divers côtés des témoignages de l'intérêt que lui accordent nos membres et même des personnes étrangères à la Société, qui pourraient y entrer un jour. Plusieurs Universités étrangères, en particulier aux Etats-Unis, ont souscrit des abonnements et les renouvellent régulièrement.

Le nombre de nos membres s'est accru de 27 unités au total. Le nombre des abonnés a légèrement diminué du fait de la titularisation demandée par plusieurs d'entre eux. Il y a, comme d'habitude, un certain nombre de retardataires pour le paiement de la cotisation : 17 à ce jour. Ils ne sont pas tous irrécouvrables.

Il m'est toujours agréable de remercier ceux de nos collègues qui ont bien voulu aider nos finances en majorant leur cotisation : MM. Duflot et Dumoncel l'ont cette année encore, quintuplée; M^{me} Demur, MM. Chapotot, Duboscq, Dujarric de la Rivière, l'ont doublée; M^{lle} Desbouis, MM. Blanchard, de Chaunac-Lanzac, de Commarque, J.-P. Durieux, Gibert, le comte de Montmirail, Vautier, ont versé, au moins, 50 % de plus.

49 nouveaux membres titulaires ont reçu vos suffrages en 1967. Leur nombre a compensé largement les quelques démissions que nous avons eu à enregistrer pour des motifs divers et les décès, trop nombreux hélas ! Voici les noms de nos 18 collègues disparus, à qui nous adressons un ultime souvenir : M^{mes}

H. Corneille, Marguerite Delpal et Pierre Lescure; M^{lles} Germaine Besse et Y. Delmon; MM. Pierre Averseng, Fernand Blanchard, Max Bramerie, Eugène Briquet, l'abbé Gabriel Chaumette, Clément Guichard, Fernand Lacorre, Mgr Louis, Edouard Marjary, Jean Maury, Gabriel Palus, Bernard Pierret et le comte F.-J. de Saint-Sernin.

Je rappellerai en terminant que le destin de votre Société a été remis, il y a un an, entre les mains de M. Jean Secret, notre nouveau et actif Président. Il en assume la direction avec maîtrise, après le retrait volontaire, pour raisons de santé, du Docteur Lafon. Notre président honoraire sort difficilement mais continue à s'intéresser de loin à la vie de notre Compagnie, après avoir été pendant 22 ans à sa tête. Je suis certain de réunir l'unanimité en lui adressant, dans sa retraite, l'expression de notre affectueux souvenir.

Et maintenant, si vous le voulez bien, laissons parler les chiffres.

RECETTES :

Cotisations	649.....	6.734
Abonnements	60.....	818,40
ensemble	709.....	7.552,40
Encaissement de cotisations et abonnements 1966 arriérés		221
Droits de diplôme : 48 admissions		144
Dons et majorations de cotisations		204,10
Subventions :		800
— Conseil Général de la Dordogne	500	
— Ministère des Affaires Culturelles	300	
Ventes de bulletins et d'ouvrages		1.826,20
Intérêts et arrérages		1.363,06
— Caisse d'Épargne	757,26	
— Portefeuille Fonds d'État	605,80	
Loyers des immeubles		7.441,23
Excursions :		1.436,50
— Juin	1.046,50	
— Septembre	390	
Divers		3,20
Total des Recettes		20.991,69

DEPENSES :

Bulletin année 1967. — 4 livraisons		7.833,22
— Impression	6.289	
— Clichés	1.164,05	
— Distribution	380,17	
Frais d'envoi de diplômes et rappels de cotisations		165,15
Frais de correspondance du Bureau		73,79
Frais de bureau		1.623,65
Abonnements et cotisations		104
Achats d'ouvrages et de documents		161,60
Frais de gestion des immeubles		26.709,97
— Réparations et entretien	25.694,70	
— A déduire subvention du Fonds National d'amélioration de l'habitat	1.084	
Net		24.610,70

— Impôts, taxes, assurance	1.958,56	
— Chauffage et éclairage	60,86	
— Eau	79,80	
Achats de mobilier		754
Excursions :		894
— Juin	739	
— Septembre	155	
Don pour la restauration de la chapelle d'Auberoche		500
Divers		30,40
Total des Dépenses		38.849,73
Total des Recettes de l'exercice 1967		20.991,69
Total des Dépenses de l'exercice 1967		38.849,73
Excédent de dépenses en 1967		17.858,04

ACTIF NET DE LA SOCIÉTÉ
au 31 décembre 1967

Disponible :

Espèces en caisse	208,49
Solde du Compte de Chèques Postaux Limoges 281.70	105,96
Solde du Compte Chèques N° 21954 à la B.N.P., Périgueux	105,57
Livret N° 53.091, à la Caisse d'Épargne de Périgueux	12.794,94

Total	13.214,96
A déduire :	
— Cotisations 1968 payées d'avance	563
— Solde des écritures de l'exercice 1967 passées en compte en 1968	2.380,75
	2.943,75

Disponible net, toutes dettes payées	10.271,21
---	------------------

Réalisable :

Titres nominatifs, 6 certificats, déposés dans le coffre de la Société
Pour leur valeur nominale :

60 F Rente 5 % 1920-1960 amortissable	1.200
205 F Rente 5 % perpétuelle	4.100
45 F Rente 4 1/2 % 1929-1960 amortissable	1.000
295 F 80 Rente 3 % 1945-1954 amortissable	9.860

Total du Réalisable	16.160
Provision pour dépréciation des cours	3.160

Réalisable net	13.000
-----------------------------	---------------

Immobilisé :

Immeubles de la Société (pour leur valeur d'achat) :

— 18, rue du Plantier, à Périgueux	2.200
— 16, rue du Plantier, à Périgueux	2.256,04
	4.456,04

TOTAL général de l'Actif	27.727,25
---------------------------------------	------------------

Pierre AUBLANT.

ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE EN 1967

I. — DONS

1. — Par M. le D^r Lafon: testament de Jean Bertin de la Vidalie (1485-1597); — manuscrits de Dubut de Laforest, Rachilde, Louis Chadourne, Henri Lasserre (XIX^e-XX^e s.); — dossier Labrousse de Verteillac (1739-XIX^e s.); — correspondance de Caplain, régisseur du château de Puyguilhem (1806-12); — autographes de divers Périgourdiens.

2. — Par M. Alain d'Anglade: comptes de maison et d'exploitation de la famille de Beaupuy de Génis (1870-1947).

II. — DEPÔTS DES MAIRIES

1. — La Chapelle-Faucher: registres paroissiaux et de l'état civil de la Chapelle-Faucher (1595-1820) et de Jumilhac-de-Côle (1744-1820);

2. — Saint-Léon-sur-Vézère: registres paroissiaux (1704-92);

3. — Saint-Cyr-les-Champagnes: registres paroissiaux et de l'état civil (1711-1829);

4. — Rudeau-Ladosse: état civil (1793-1862);

5. — Cazoulès: registres paroissiaux et de l'état civil (1752-1860).

III. — DEPÔTS DES NOTAIRES

1. — M^e Barillot, le Buisson-Cussac: minutes et répertoires des notaires de Cabans, Cadouin, Calès, Molières, Saint-Avit-Sénieur, Siorac-en-Périgord et Urval. (1702-1889);

2. — M^e Gouyou-Beauchamps, Siorac-en-Périgord: minutes et répertoires des notaires de Saint-Germain-de-Belvès et Siorac (1835-79);

3. — M^e Bon, Saint-Aulaye: archives de divers notaires du Ribéraçais (en cours de classement).

IV. — REINTEGRATIONS

Une seule entrée à signaler sous cette rubrique: c'est le registre des conciliations de l'ancienne justice de paix de la Rochebeaucourt (1791-an VI), en provenance de la mairie de Mareuil.

V. — ACHATS

1. — Papiers des sieurs Clavel et Leymarie, curés de Prats-de-Carlux (1748-1822);

2. — « La Dépêche de Toulouse », édition Dordogne (1905-41).

VI. — MICROFILMS

1. — Documents relatifs aux vins de Bergerac (XIV^e-XVIII^e s.): 6 rouleaux, Archives de la ville de Bergerac;

2. — Correspondance du subdélégué de Périgueux avec l'intendant de Bordeaux (1743-51): 1 rouleau, Archives de la Gironde, C 414;

3. — Collection Périgord à la Bibliothèque nationale: 7 rouleaux représentant les volumes 89 à 95 de la collection;

4. — Baptêmes de l'église réformée de Mussidan (1575-1665): 1 rouleau, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 6561 (don de M. de Rivasson).

Noël BECQUART.

LA GROTTÉ NANCY

Commune de Sireuil (Dordogne)

	PAGES
Introduction	21
Historique	22
Situation géographique	23
Description de la grotte	24
Géologie et minéralogie	26
Archéologie	27
A. Mobilier	27
1. Industrie lithique et osseuse	28
2. Faune	30
3. Poterie	30
4. Perle d'os	31
B. Art pariétal	31
1. Sculptures	31
2. Gravures	37
C. Datation et signification	40
Climatologie et conditions de conservation	41
A. Généralités sur le climat souterrain	42
B. Observations sur le climat de la grotte Nancy	46
Conclusion	48
Bibliographie de la grotte Nancy	49

INTRODUCTION

En 1915, en collaboration avec L. Capitan et D. Peyrony, l'abbé H. Breuil a publié dans l'*Anthropologie* l'étude de trois grottes ornées de la Beune : la grotte de Commarque, dans la vallée de la Grande Beune, la grotte Nancy, dans la vallée de la Petite Beune, la grotte de Beyssac, en amont de Nancy. Les deux premières grottes renferment des sculptures et des gravures, la troisième une main cernée de peinture rouge. L'étude de la grotte Nancy [2] comprenait une description sommaire de la cavité et des œuvres pariétales reconnues par Breuil, un cheval sculpté à l'entrée, un bouquetin et un bison gravés au fond, dont il donnait un relevé graphique.

Peu de préhistoriens se sont intéressés depuis à cette grotte, difficile à trouver. Les œuvres pariétales sont malaisées à voir et à photographier; elles sont en fait d'un médiocre effet artistique. Aussi les mentions qui concernent Nancy s'inspirent-elles toutes du mémoire ancien ¹. Afin de vérifier et de compléter le recensement de l'abbé Breuil dans les grottes ornées du Périgord, nous avons repris l'étude de cette cavité, et les résultats obtenus nous semblent justifier cette monographie qui précise et amende quelque peu l'article de 1915 ². Notre travail a notamment pour but de donner, pour chaque grotte ornée, un plan portant la situation de chaque figure, des photographies complétant, corrigeant parfois, les relevés graphiques déjà publiés, et de préciser, par l'étude des données géologiques, minéralogiques et climatologiques, les conditions de conservation passées et à venir des œuvres pariétales inscrites sur le calcaire ou la calcite des grottes.

HISTORIQUE

1913. Découverte de la grotte sur la propriété d'un nommé Nancy, par des ouvriers travaillant non loin dans une carrière. Pierre Paris, propriétaire du château de Beyssac, visite la grotte. Le 11 août de la même année, guidé par le fils de P. Paris, l'abbé Breuil visite Nancy; il découvre les sculptures et deux gravures dont il effectue le relevé. En 1915, dans un mémoire rédigé en collaboration avec Capitan et Peyrony [2], H. Breuil publie ses observations et ses calques de la grotte Nancy.

1964. Au cours de plusieurs visites en mars, mai, octobre et novembre : étude détaillée de la grotte par A. Roussot, A. Chauffrassie et divers collaborateurs ³. Le 2 mars, découverte

(1) Cf. *Bibliographie* en fin de mémoire. Les références bibliographiques sont indiquées entre crochets.

(2) Notre monographie a paru en 1966 dans *l'Anthropologie* [12]. Nous la publions ici sous une forme plus complète et plus illustrée, après correction des multiples erreurs de mise en pages et de distribution des notes effectuées au moment de l'impression.

(3) Avec l'autorisation de M. le professeur F. Bordes, directeur de la circonscription des Antiquités préhistoriques, M. Cl. Andrieux a rédigé les chapitres concernant la géologie, la minéralogie et la climatologie. MM. G. Célérier et B. Hulin nous ont également apporté leur concours sur place; nous les en remercions, ainsi que M. P. Laurent qui a dessiné la carte de la figure 2 et collaboré au relevé « contradictoire » du bouquetin gravé.

par A. Chauffriasse d'une troisième gravure, un cheval, non loin des deux précédemment reconnues. Relevé topographique, décalque des gravures, photographies des œuvres ⁴ et sondage. Observations géologiques, minéralogiques et climatiques (préétude) par Cl. Andrieux en 1964 et 1965. Nouveau relevé graphique du bouquetin (figure 5 du plan) le 14 septembre 1967 avec P. Laurent et A. Chauffriasse.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La grotte est située dans le vallon du Goulet (ou du Boulet), sur la rive droite de la Petite Beune, à 5,7 km de la mairie des Eyzies en suivant la route départementale 47 des Eyzies à Sarlat (fig. 1). A 900 mètres en amont du moulin de Cazelles et à 300 mètres en aval du manoir de Vieil Mouly, à la borne hectométrique 3, un vieux chemin médiocrement carrossable remonte le vallon vers le village de Sireuil, en passant devant une

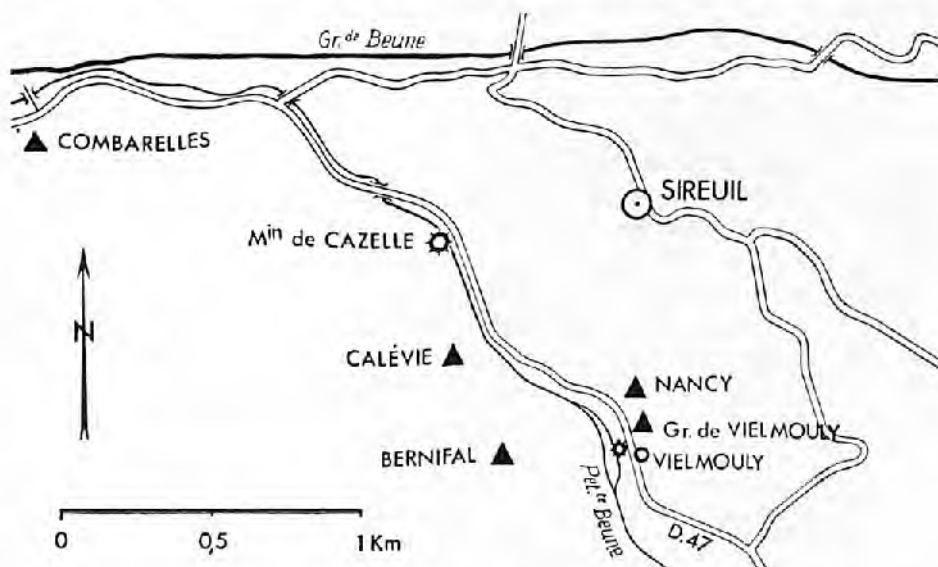


Fig. 1. — Situation de la grotte Nancy, d'après la carte d'Etat-major (feuilles du Bugue XIX-36 et de Sarlat XX-36).

(4) A notre connaissance, nos photographies de la grotte Nancy sont les premières jusqu'ici publiées.

carrière encore exploitée. C'est dans une ornière de ce chemin que fut ramassée, à la fin du siècle dernier, la statuette en calcite ambrée, dite *Vénus de Sireuil*, actuellement au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. Son gisement d'origine n'a pas été découvert; il fut probablement détruit par l'exploitation des carrières.

L'entrée de la grotte s'ouvre sur le flanc gauche du vallon, à 30 mètres environ au-dessus du niveau de la D. 47, approximativement à l'altitude de la grotte de Vieil Mouly ⁵. Coordonnées Lambert : X = 500,45 — Y = 293,30 ⁶.

DESCRIPTION DE LA GROTTTE

La grotte, dont la seule entrée connue regarde vers l'ouest, s'ouvre à l'extrémité gauche et dans le haut d'un affleurement rocheux formant une falaise longue de 14 m haute de 4. La cavité, du *type ascendant chaud* ⁷, mesure 48 mètres de long. Elle se termine par un laminoir descendant, pratiquement obstrué par de l'argile à son extrémité (fig. 2).

Le porche d'entrée, haut de 3 mètres, débouche vers l'extérieur sur un éboulis argilo-sableux dont une part provient de la grotte et une autre de la terrasse supérieure. La galerie est creusée perpendiculairement au flanc du vallon et prend une orientation moyenne est-nord-est.

Passé le porche, on trouve, éclairée par la lumière du jour, une première salle de 8 m (I du plan), où sont les sculptures, puis deux salles plus petites (II et III), la première plafonnant à 7 m, la seconde à 1,70 m. Un couloir surbaissé, long de 9 m (IV) mène à la quatrième salle (V), longue de 12 m, large de

(5) La grotte de Vieil Mouly est creusée dans le même massif rocheux que la grotte Nancy, mais elle s'ouvre dans la falaise dominant la rive droite de la vallée de la Petite Beune, à quelques mètres en aval du manoir de Vieil Mouly.

(6) *Cadastré* : commune de Sireuil, section C. 3, parcelles 865 (propriétaire en 1967: M. Lagarde) et 866 (propriétaires en 1967: MM. Pemendrant et Varailhon). La grotte chevauche les deux parcelles, mais l'entrée est sur la 865. La grotte n'est pas encore classée comme monument historique; le service des Bâtiments de France a cependant fait poser une clôture à l'entrée (1965). Notons que, fort judicieusement, cette clôture est une grille, qui assure la protection des œuvres sans modifier l'équilibre climatique naturel de la cavité.

(7) Cf. *infra* le chapitre *Climatologie et conditions de conservation*.

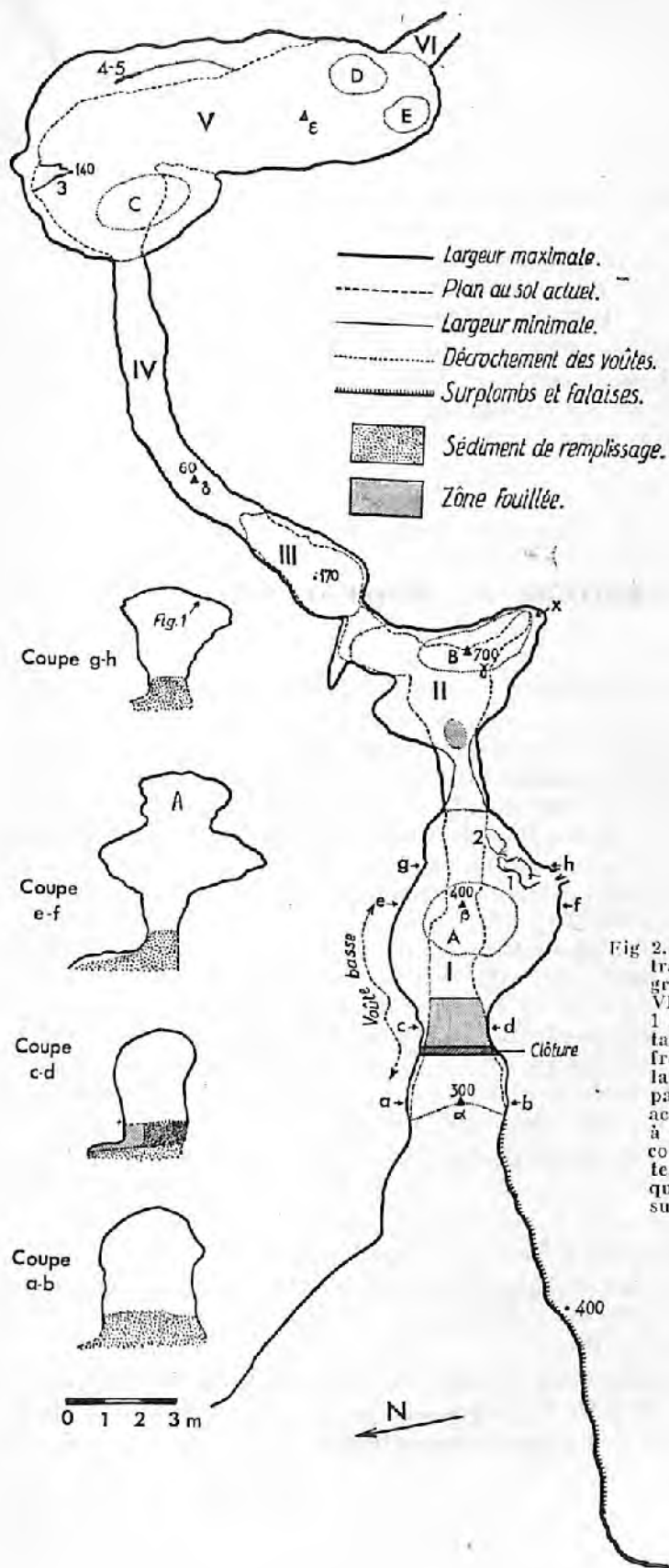


Fig 2. — Plan et coupes transversales de la grotte Nancy. — I à VI, salles et galeries; 1 à 5, œuvres pariétales. Les points chiffrés (en cm) donnent la hauteur des voûtes par rapport au sol actuel. Les lettres A à E désignent les coupolettes de la voûte. Les lettres grecques situent les mesures climatiques.

6 m en son premier tiers, de 3,50 m ensuite; sa hauteur moyenne est de 7 m, son axe est perpendiculaire à la galerie IV; le sol remonte progressivement sur la droite en un cône de sable argileux recouvert d'une coulée de calcite entièrement corrodée, puis d'un sédiment argilo-sableux qui devient épais et humide.

Le remplissage de l'ensemble de la grotte provient de la galerie actuellement comblée (VI) qui débouche à l'extrémité distale de la cavité. Ce remplissage atteint en moyenne un mètre d'épaisseur dans toute la grotte, le sol rocheux n'apparaissant nulle part.

GÉOLOGIE ET MINÉRALOGIE

Les falaises bordant le vallon du Goulet appartiennent au Coniacien supérieur avec, sur les terrasses environnantes, des traces de Santonien. La roche est un sable détritique à gros grains de quartz arrondis (0,5 mm à 2 mm de diamètre de moyenne), d'aspect gréseux; elle est fortement altérée en surface et tendre en profondeur. En surface, le liant calcaire a pratiquement disparu; subsistent, en relief, des tests calcaires fossilisés assez bien conservés, et des grains de quartz qu'une simple pression du doigt suffit à détacher. Au microscope, on observe quelques rares structures micacées (muscovite). La couleur générale est jaune paille sur taille fraîche, avec imprégnation entre les grains d'un hydroxyde ferrique donnant à la roche, par zones, une couleur jaune-brun. Au niveau de la grotte, la roche est très corrodée; les creux sont remplis d'argile sableuse brun-rouge; mais la roche est ici plus dure, car les grains de quartz sont enrobés de calcite de néoformation.

Les seuls édifices cristallins de calcite reconnus sont les suivants:

1° des stalactites tubuloconiques polycristallines en partie fossiles, situées dans le haut des coupoles des salles I, II et V;

2° un plancher stalagmitique corrodé, dans l'éboulis argilo-sableux de la salle V; précisons que ce plancher recouvre une argile plastique et fine;

3° des coulées stalactitiques avec petites draperies, le long des parois de la salle V; elles sont actives, mais sans eau de ruissellement le jour de nos observations;

4° du *mondmilch*⁸ actif en abondance sur les parois des salles I et II ;

5° du *mondmilch* recristallisé avec lublinité sur la paroi droite de la salle V.

D'une manière générale, on peut dire que les parois de cette grotte sont fortement corrodées ; les édifices cristallins sont à peu près tous fossiles et le climat général ne se prête pas à une bonne conservation des œuvres rupestres.

ARCHÉOLOGIE

A. — MOBILIER

En 1915, l'abbé Breuil signalait [2, p. 515] un « profond sondage infructueux » de « braconniers archéologistes » dans la première salle. Le remplissage, très épais à cet endroit, était loin d'être entièrement fouillé. Aussi avons-nous entrepris un déblaiement partiel, profond de 70 cm (cf. fig. 2) ; le sol rocheux n'a pas été atteint. Ce travail a révélé une voûte surbaissée sur la gauche de la salle ; nous n'y avons vu aucun dessin. Le sédiment a été tamisé, ce qui nous a permis de récolter quelques documents. Malheureusement, le sondage ancien et les galeries d'animaux fouisseurs ont remanié le dépôt, mélangeant des

(8) Le *mondmilch* : ce terme préconisé par Gèze [GÈZE (B.), *Spélunca*, 1961, mémoire 1, p. 28] pour désigner « le faciès de divers produits naturels micro ou crypto-cristallins en particules extrêmement fines qui donnent dans les grottes, lorsqu'ils sont gorgés d'eau, une suspension blanche ayant l'aspect du lait ». En fait, le *mondmilch* n'est pas seulement une formation caractéristique des grottes. Nous l'avons trouvé en surface, au niveau des horizons pédologiques, dans les sables et les caillins. Pour certains chercheurs, Caumartin et Renault [CAUMARTIN (V.) et RENAULT (P.), *Notes biaspéologiques de France*, 1958, 13, fasc. 2, p. 87], le *mondmilch* serait un produit d'altération dont la formation pourrait être attribuée à l'intervention de certaines bactéries. Pour d'autres, Melon et Bourguignon [MELON (J.) et BOURGUIGNON (P.), *Bulletin de la Société française de Minéralogie et Cristallographie*, 1962, pp. 234-241], Gradzinski et Radomski [GRADZINSKI (R.) et RADOMSKI (A.), *Annales de la Société géologique de Pologne*, 1957, 26, fasc. 2, p. 63], Pobeguïn [POBEGUÏN (TH.), *Annales spéléologiques de France*, 1957, 12, fasc. 1, p. 4], Bernasconi [BERNASCONI (R.), *Atti Symposium internazionale di Speleologia*, Varenna, 1960 (1961)], le *mondmilch* serait un produit de néoformation né directement des eaux d'infiltration. En pratique, le terme *mondmilch* est utilisé par les spéléologues pour désigner cette formation calcaire blanchâtre, très molle, le plus souvent gorgée d'eau, qu'ils rencontrent dans les grottes, aussi bien sur les parois et les voûtes que sur le sol.

objets d'époques différentes ; nous n'avons pas trouvé de couche archéologique véritable. De toute façon, le nombre de documents recueillis est infime par rapport au volume de terre fouillée.

Un deuxième sondage plus modeste a été effectué à l'entrée de la seconde salle. Il n'a livré que des ossements d'animaux et une perle d'os post-paléolithique. En examinant les parois de cette même salle, nous avons découvert un silex taillé (fig. 3, n° 16) dans une petite anfractuosité située à 2,50 m au-dessus du sol ; sa position presque inaccessible révèle une intention certaine de cachette de la part d'un homme paléolithique.

Tous les documents recueillis à Nancy ont été donnés au Musée d'Aquitaine à Bordeaux, où ils sont inventoriés sous le numéro 65. 50.

1. — INDUSTRIE LITHIQUE ET OSSEUSE.

Notre sondage a fourni 91 silex taillés (lames et éclats entiers, fragments et débris). Un éclat plus ou moins retouché d'allure moustérienne et un éclat lustré, cryoturbé peut-être, doivent être mis à part.

Nous avons dessiné (fig. 3) les silex retouchés et les outils : 1, lame partiellement tronquée ; 2, lame cassée retouchée sur les deux bords, avec une extrémité tronquée (retouches sur la face ventrale) et quelques esquilles sur la cassure ; 3, raclette sur petit éclat ; 4, éclat à retouches semi-abruptes (raclette atypique ?) ; 5 et 6, lamelles à dos abattu ; 7, lame tronquée ébréchée sur les bords ; 8 et 9, deux sections de lames comparables à celles que Kidder avait récoltées et mises à part dans sa fouille du Magdalénien du Roc-Saint-Cirq ; 10, lame utilisée, à bout usé ; 11, lame brute, cassée ; 12, éclat retouché, plus ou moins denticulé ; 13, éclat de rebord de nucléus avec retouches sur la face d'éclatement ; 14, nucléus pyramidal à lamelles, à deux plans de frappe ; 15, nucléus prismatique à deux plans de frappe ; 16, nucléus pyramidal (pseudo-rabot) ayant également servi de percuteur à son pôle supérieur ; cette pièce a été trouvée dans une anfractuosité de la paroi de la salle II (X du plan) ; 17, pièce discoïde.

Le reste comprend : 2 fragments de lame plus ou moins retouchés, 2 lames brutes entières et 7 fragments, 2 éclats plus ou moins retouchés entiers, 12 éclats non retouchés entiers, 38 fragments et débris, 1 lamelle brute entière et 6 fragments de lamelles, 1 nucléus globuleux et 1 débris de nucléus. A noter que 6 silex portent des traces de feu.

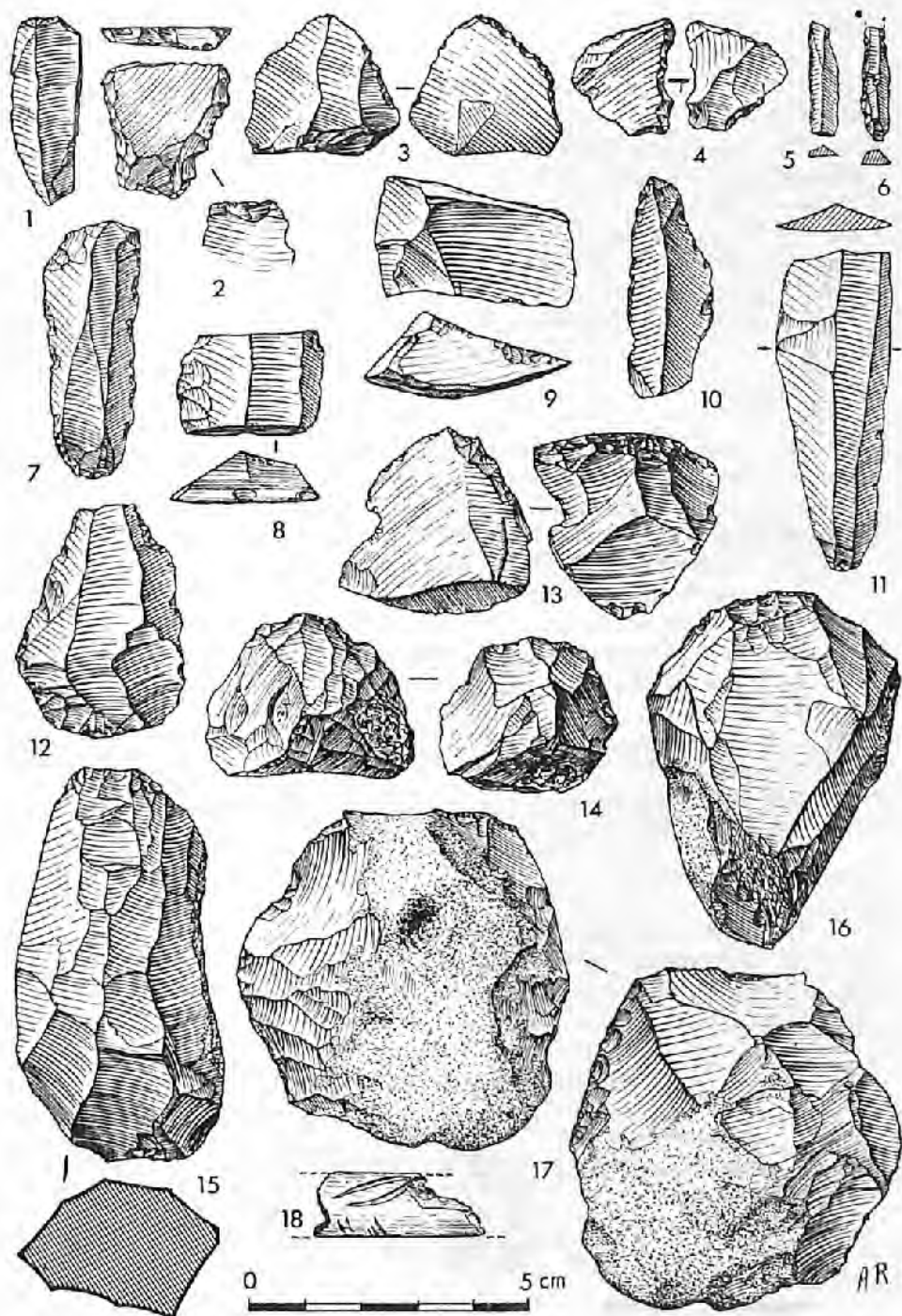


Fig. 3. — Grotte Naney. Silex taillés et os gravé paléolithiques. Légende dans le texte (3/4 de la gr. nat.).

Un seul os travaillé a été recueilli : fragment de diaphyse portant des traits incisés (fig. 3, n° 18).

Ces quelques objets attestent le *passage* des hommes du Paléolithique supérieur à Nancy, plutôt qu'un habitat. Malgré l'absence de types caractéristiques, l'ensemble pourrait appartenir au Magdalénien. Les deux raclettes atypiques et les deux lamelles à dos sont les éléments les plus intéressants. La lame à pointe usée serait un argument de plus pour estimer que les burins ne sont pas les instruments exclusifs des graveurs sur rocher.

2. — FAUNE

Les restes osseux ne fournissent guère d'indications utiles sur la faune. Sur 50 documents, 6 sont modernes (sanglier, renard, blaireau et mouton), 36 sont des fragments indéterminables mais anciens. Pour le reste, F. Prat, maître-assistant à la Faculté des Sciences de Bordeaux, a déterminé :

- 1 os malléolaire de renne,
- 1 fragment de molaire inférieure de cerf,
- 1 molaire inférieure de renard,
- 1 fragment de radius très concrétionné de suidé (sanglier ?),
- 1 fragment de crâne d'équidé,
- 1 fragment de diaphyse d'os long et 1 fragment de vertèbre caudale.

Une seule espèce, le renne, est exclusivement paléolithique. Aucune conclusion ne peut être tirée d'une faune aussi pauvre.

3. — POTERIE

Les tessons de poterie recueillis à Nancy montrent que l'entrée de la grotte a été fréquentée après le Paléolithique. Les 19 fragments trouvés ont été soumis au Dr. Riquet, de Bordeaux, qui nous en a donné la description suivante avec les réserves d'usage sur la détermination chronologique de documents médiocres, en morceaux souvent très petits.

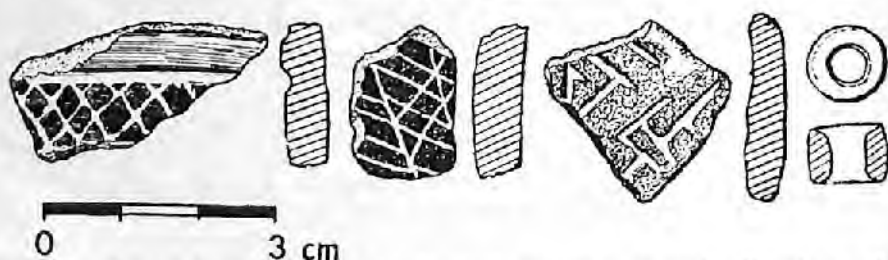


Fig. 4. — Grotte Nancy. Tessons de poteries décorées et perle d'os (gr. nat.).

Le Néolithique et l'Age du Bronze ancien et moyen ne sont pas représentés. Le lot le plus important (13 tessons) paraît se rattacher à l'époque des Champs d'Urnes (Bronze final) ou à la période de Hallstatt et comprend : 3 tessons de poterie grossière à dégraissant moyen quartzeux, qui ressemblent à la poterie des ruisseaux souterrains de l'Entre-Deux-Mers (époque des Champs d'Urnes) ; 10 tessons de poterie fine, sans trace de tour ; 2 sont ornés de quadrillages incisés (fig. 4, n° 1 et 2) dont 1 après cuisson ; un troisième est orné de chevrons (n° 3).

Trois fragments pourraient appartenir à La Tène ; 3 autres, à pâte fine rosée, avec trace de tour, seraient gallo-romains.

4. — PERLE D'OS

Une perle d'os de 9 mm de diamètre et 8 de longueur, a été trouvée dans le sol à l'entrée de la salle II (fig. 4, n° 4). Certainement post-paléolithique, elle ne peut être datée avec précision, étant donnée sa « banalité » à plusieurs périodes.

B. — ART PARIETAL

1. — SCULPTURES

Elles sont situées dans la première salle, à 6 m du seuil ⁽⁹⁾, sur la partie droite de la voûte qui surplombe de 1,50 à 1,70 m un glacis rocheux. L'abbé Breuil a décrit un cheval et un deuxième animal indéterminable.

Le cheval (1 du plan et fig. 5, 6 et 7) mesure 1,25 m de long, 0,82 m du haut du poitrail à la croupe. Une écaille anciennement détachée oblitère la tête dont les contours épousent approximativement le modelé naturel du rocher. L'animal est court, ensellé, mais moins que l'indique l'abbé Breuil sur son relevé. Se distinguent bien la crinière arrondie, la ligne du dos, la croupe et le volume d'une large cuisse. D'après Breuil, un trait finement gravé délimiterait le ventre ; il s'agit en fait d'une ligne d'érosion naturelle. On ne voit pas de pattes antérieures et postérieures.

(9) Par convention, nous prenons comme *seuil* la projection au sol de la limite de la voûte à l'entrée d'une grotte (point 0). Les parois sont appelées *droite* et *gauche* par rapport à l'entrée de la cavité (ou d'une salle, ou d'une galerie), selon l'habitude prise par H. Breuil. Nous ne tenons donc pas compte d'une orientation définie par le sens du creusement hydrologique, celui-ci n'étant pas toujours évident sous terre.

La surface travaillée est lisse, *comme* régularisée. La ligne du dos, la croupe et la cuisse sont dessinées d'un trait large de 4 cm en moyenne, profond de 10 à 12 mm, aux bords arrondis. Il faudrait donc classer cette œuvre parmi les gravures larges et profondes plutôt que parmi les sculptures, comme le suggère justement A. Laming-Empeire [7, p. 182] qui mentionne



Fig. 5 — Grotte Nancy. N° 1 du plan : « grand cheval sculpté », d'après Breuil [2, fig. 11].

Nancy dans un tableau concernant cette catégorie. Il nous paraît donc exagéré de parler ici de sculpture « en très haut relief » [2, p. 516] et de penser que ce cheval « devait, en meilleur état, ressembler à ceux du Cap Blanc » [1, p. 287]. Les chevaux du Cap Blanc sont d'une taille, d'un modelé et d'un naturalisme bien supérieurs. Cette figure est éclairée par la lumière du jour, de même que la suivante, mais un estompage provoqué par l'altération de la roche rend sa lecture difficile.

En avant du cheval, qui tourne le dos à l'entrée, un relief long de 80 cm environ correspondrait, selon H. Breuil [2, p. 516], à « un second animal dont l'arrière-train, formant un relief très accentué, est seul perceptible, ainsi qu'une partie de l'ensellure dorsale ». Un trait légèrement sinueux, sous la ganache de la première image, dessinerait la queue (2 du plan et fig. 8 et 9). J'y vois pour ma part un travail inachevé plutôt que détérioré : une forte bosse du plafond a été choisie, délimitée par un sillon, régularisée peut-être par raclage, mais l'exécution de l'animal n'a pas été entreprise.



Fig. 6 et 7. — Grotte Nancy, N° 1 du plan : le même cheval.
Photographie non retouchée et épreuve retouchée. Longueur
de l'animal : 1,25 m (cl. A.R.).



Fig. 8 et 9. — Grotte Nancy, N° 2 du plan : relief indéterminable. Longueur 0,80 m. Photographie non retouchée et épreuve retouchée (Cl. A.R.).

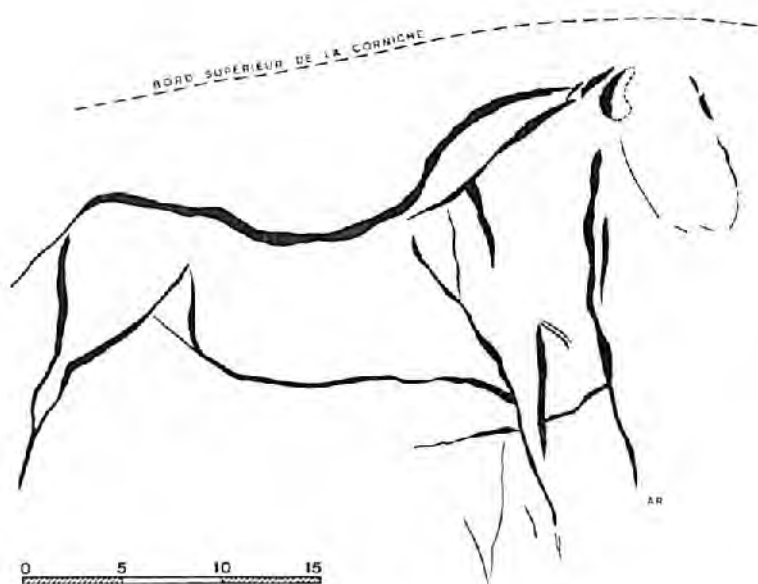


Fig. 10. — Grotte Nancy. N° 3 du plan : cheval gravé. Longueur 38 cm. Relevé graphique (1/4 de la gr. nat.).



Fig. 11. — Grotte Nancy. N° 3 du plan : photographie de la même figure (cl. A.R.).

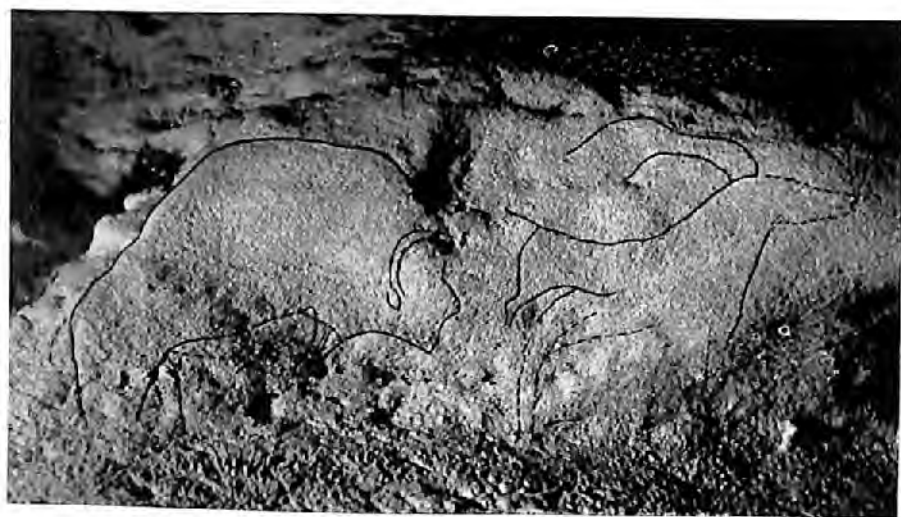
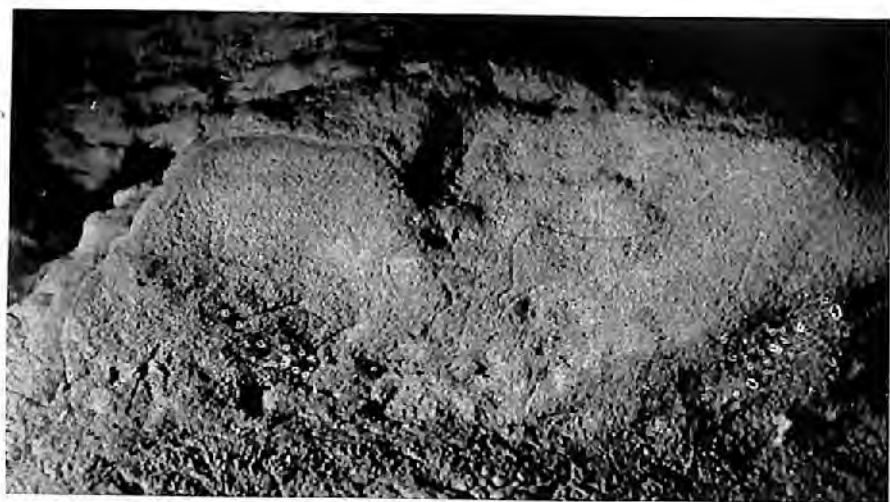


Fig. 12 et 13. — Grotte Nancy. N^{os} 4 et 5 du plan : bison et bouquetin gravés. Photographie non retouchée et épreuve retouchée : en pointillé, interprétation de Brenil ; en trait plein, les lignes que nous avons retrouvées (le dessin des cornes a été abusivement complété) (cf. A.R.).

C'est à tort que A. Laming-Emperaire cite Nancy dans un paragraphe consacré aux chevaux exécutés « aux dépens » d'un bison : « à Nancy on constate une superposition de même type d'un cheval sur [*sic*] un animal incomplet et qui n'a pu être identifié » [7, p. 225]. Rien ne montre en effet que le cheval oblitère la second figure, rien ne prouve que celle-ci soit un bison.

2. — GRAVURES

Elles sont situées dans la dernière salle de la grotte (V du plan), sur la paroi faisant face au débouché de la galerie IV. De gauche à droite, se trouvent un cheval, un bison, un bouquetin.

Le cheval (3 du plan et fig. 10 et 11), découvert en 1961, est gravé sous un petit éperon rocheux, à 1,50 m du sol actuel et 0,57 à gauche de la pointe du rocher. Long de 38 cm du bout de la queue à l'extrémité de la tête, cet animal est peu visible : la roche calcaire gréseuse se délite grain par grain, les grains tombant par simple effet de la pesanteur après corrosion du liant ; ce phénomène explique également la médiocre conservation des autres œuvres.

Ce cheval, tourné à droite, possède un arrière-train grêle, un corps anormalement allongé. La cuisse et la jambe sont prolongées par une ligne unique pour le canon ; un trait figure la queue courte et raide ; le dos est moyennement ensellé ; deux traits délimitent la crinière ; l'oreille se situe au niveau d'un creux naturel, peut-être approfondi ; deux traits sabrent en oblique l'encolure. La gravure du poitrail se poursuit tout droit pour dessiner la patte antérieure gauche ; une double ligne donne le volume de l'avant-bras droit, une seule figure le canon. Le contour de la tête est presque imperceptible.

Trois mètres plus à droite, sur une corniche qui surplombe un glacis rocheux, à deux mètres du sol actuel, sont gravées les figures découvertes par Breuil [2, fig. 12] : un bison et un bouquetin (4 et 5 du plan et fig. 12 à 15). Les deux animaux sont tournés à droite. Le bison est long de 41 cm, le bouquetin est à 5 cm en avant et mesure environ 40 cm au total (tête présumée comprise), 30 cm sans la tête.

Le bison se lit sensiblement tel que l'avait déchiffré H. Breuil : la cuisse est large, sans indication de la patte postérieure ; la croupe et le dos utilisent le rebord naturel de la corniche ; la gravure reprend sur la bosse et l'échine en un trait large,

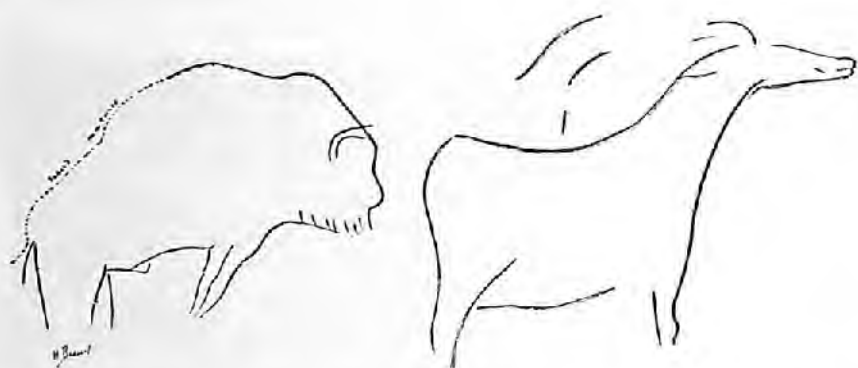


Fig. 14. — Grotte Nancy Nos 4 et 5 du plan : bison et bouquetin gravés, d'après Breuil [2, fig. 12].

bien visible ; le front est moins net, mais il correspond peut-être à un relief naturel ; le nez, bien busqué, est gravé ; on ne voit pas l'œil. Nous n'avons pas retrouvé le trait figurant le sexe, comme l'avait dessiné H. Breuil ; une ligne profonde, légèrement arquée, donne le ventre ; trois traits correspondent à une patte antérieure raide et rejetée vers l'arrière, sans sabot ; les fanons sont peu lisibles, et les hachures qui selon Breuil indiquent le pelage n'existent probablement pas ; la barbiche est presque effacée ; nous en avons vu un tracé qui n'est peut-être pas certain. Une corne apparaît bien, recourbée vers l'avant, mais elle ne dépasse pas la ligne du front ; à la base de la corne, un dessin arrondi pourrait indiquer l'oreille (?) qui serait alors, ainsi que l'attache de la corne, trop bas placée.

Le bouquetin est plus délicat à déchiffrer. De plus, nous ne l'avons pas vu tel que Breuil l'a publié. Celui-ci avait représenté un animal presque complet, sauf la partie inférieure des pattes et le raccord des cornes sur la tête, sans œil ni queue ; il avait prolongé très bas le tracé des pattes antérieure et postérieure, donnant à l'animal un ventre lourd et disproportionné.

Or, l'examen de la paroi, complété par l'étude des multiples photographies que nous avons prises, montrent un dessin tout différent. L'arrière-train est moins volumineux, l'articulation de la patte postérieure placée plus haut que sur le relevé de Breuil ; le bouquetin est donc, à cet endroit, deux fois moins haut que d'après Breuil. Une petite ligne qui se prolonge par une fissure naturelle marque la queue. En outre, la ligne du poitrail se lit bien sur 9 cm de longueur, mais nous ne la voyons pas plus bas

se continuer vers une patte antérieure ; dans la zone où se situerait la patte, la surface du rocher est couverte de cristallisations de calcite fines et pointues qui sont partout intactes. La ligne du ventre n'existe pas où l'indique Breuil ; par contre, nous avons cru discerner un fin trait ondulé menant de l'entre-jambes au bas du poitrail. L'animal acquiert ainsi des proportions plus réalistes que dans le déchiffrement précédent, mais l'encolure est un peu trop massive par rapport à l'arrière-train. Par contre, malgré un long examen, il a été impossible de trouver une tête ; plusieurs lignes se remarquent, mais il semble qu'elles soient dues à des accidents naturels : micro-fissures ou alignements de points dans le sens (horizontal) de l'érosion de la roche. Peut-être ce bouquetin était-il acéphale. En avant de l'animal, un groupe de griffades ne doit pas être confondu avec la gravure.

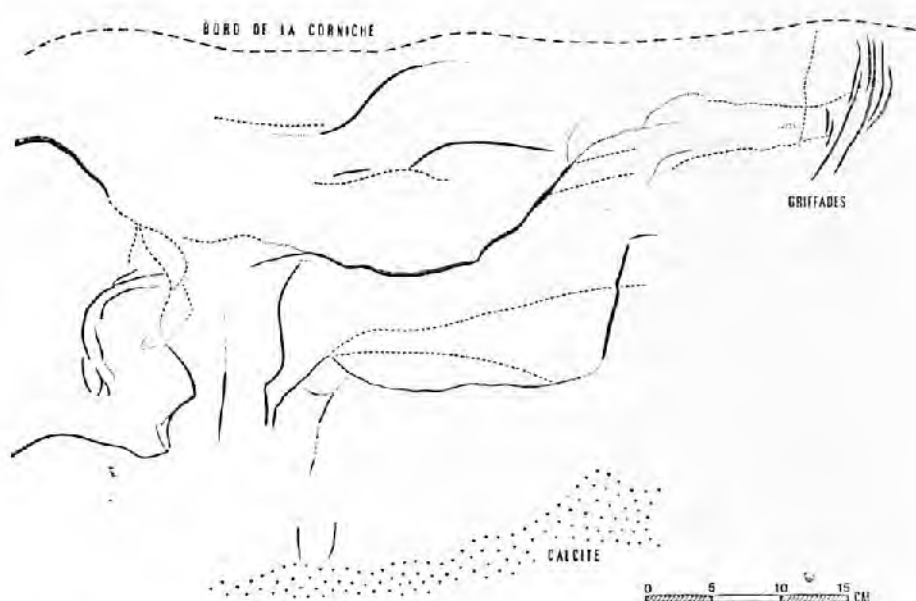


Fig. 15. — Grotte Nancy, Nos 4 et 5 du plan : tête du bison et bouquetin. Relevé graphique par A.R. En traits pleins, gravure certaine ; en traits pointillés, gravure possible ; en tirets, lignes naturelles, parfois utilisées ; en doubles traits, griffades naturelles.

Il est certain que dans le cas de ce relevé, l'abbé Breuil a fait, par excès, quelques erreurs de lecture. A sa décharge, il faut reconnaître que la gravure est difficile à lire : le trait, peu profond, ne se distingue guère de la roche de même couleur ; la roche est ici très granuleuse, constituée de grains de sable et de petits tests liés par un ciment calcaire qui s'est altéré en surface. L'éclairage frisant accuse plus le grain de la roche que le creux de la gravure ; celle-ci n'apparaît alors que par un léger émoussé des grains. Il nous semble que Breuil a dessiné la tête de ce bouquetin en utilisant des lignes naturelles, mais il est possible aussi que depuis 1913 une altération de la paroi ait estompé les vestiges gravés que Breuil avait pu avoir.

Au vu du relevé publié par Breuil, M. Couturier [4, p. 572] estime que les cornes de cet animal sont « assez typiques de *pyrenaica* ».

C. — DATATION ET SIGNIFICATION

L'abbé Breuil attribuait les industries et la frise sculptée du Cap Blanc (commune de Marquay, Dordogne) au Magdalénien III. Par extension, il datait de la même époque toutes les autres sculptures pariétales exemples de repérage stratigraphique. Ce fut le cas pour les deux figures liminaires de la grotte Nancy. Or, la datation des industries du Cap Blanc n'est pas du tout certaine, compte tenu des conditions de fouilles. D'autre part, nous avons dit combien une comparaison entre le cheval de Nancy et la frise sculptée en haut-relief du Cap Blanc nous paraît peu justifiée. Les quelques silex trouvés dans la grotte ne permettent pas une datation précise. La médiocre conservation du cheval ne donne aucune précision sur le style de cette œuvre ¹⁰.

Les deux gravures connues de Breuil furent datées de l'Aurignaco-périgordien dans le texte de *Quatre cents siècles d'art pariétal* [1, p. 287], du Périgordien [supérieur] dans le tableau récapitulatif [*ibid.*, p. 407]. Ces deux dessins, ainsi que le cheval gravé non loin, sont du même style, sinon de la même main ; assez schématiques, peu détaillés, à pattes raides et incomplètes, sans indication de sabots, ils rappellent un peu par leurs

(10) Sur l'étude critique des datations de sculptures paléolithiques, voir : SONNEVILLE-BORDES (D. de). — Etude de la frise sculptée de la Chaire à Calvin, commune de Mouthiers, Charente. — *Annales de Paléontologie*, t. 49, 1963, pp. 181-193, 3 fig., 12 pl. (notamment pp. 190-191).

proportions (le bouquetin surtout) certaines figures anormalement allongées, mais plus grandes, de la Mouthe. Dans sa forme actuelle, le bouquetin peut être comparé aux figures de la même espèce gravées à Pair Non Pair (Gironde), qui sont du Périgordien supérieur.

Il est possible, mais non certain, que les gravures larges et profondes de l'entrée et les gravures fines du fond soient de la même époque. Seraient-elles l'œuvre de Périgordiens habiles, ou de médiocres Magdaléniens ?

La répartition des gravures de Nancy ne semble pas arbitraire : d'autres surfaces en effet, parois et plafonds, étaient utilisables. Dans la mesure où une érosion de la roche n'a pas fait disparaître certains dessins ⁽¹⁾, les cinq figures reconnues sont donc volontairement localisées, partie à l'entrée, partie au fond.

Les gravures du fond associent réellement un bison et un bouquetin, auxquels se joint un cheval, distant il est vrai de 3 mètres. La grotte Nancy fournirait donc un argument supplémentaire aux hypothèses du professeur A. Leroi-Gourhan et de A. Laming-Emperaire [7 et 8] à condition que les espèces figurées ne soient pas le simple reflet de la faune existant à l'époque ou des préoccupations « alimentaires » des chasseurs paléolithiques.

CLIMATOLOGIE ET CONDITIONS DE CONSERVATION

L'étude du climat d'une grotte préhistorique devient nécessaire chaque fois que se pose le problème de la conservation des documents archéologiques enfouis dans le sol et des œuvres pariétales gravées, peintes ou sculptées sur les parois et sur les voûtes. En effet, une grotte possède un climat naturel propice ou néfaste à la conservation des documents, climat dont on doit prendre soin de relever les caractéristiques avant d'entreprendre tous travaux. De nombreuses expériences ont montré que l'équilibre climatique d'une cavité souterraine est très rapidement perturbé dès que les dimensions, la forme et l'état des ouvertures et des galeries d'accès sont modifiés par des travaux de désobstruction ou des aménagements.

(11) Il existe des vestiges de fins traits gravés indéchiffrables sur la paroi gauche de la salle I.

A. — GENERALITES SUR LE CLIMAT SOUTERRAIN

Toutes les cavités souterraines possèdent une atmosphère qui présente des caractéristiques dont les amplitudes de variations, bien que très atténuées, suivent celles du climat extérieur pris au niveau des ouvertures, et ce avec des décalages dans le temps plus ou moins marqués. Les décalages sur les heures de passage des maxima et des minima sont fonction de la morphologie du réseau souterrain (volume d'air, longueur du réseau, etc.), des dimensions des ouvertures, de leur nombre, de leurs différences d'altitude et de la densité de la végétation environnante.

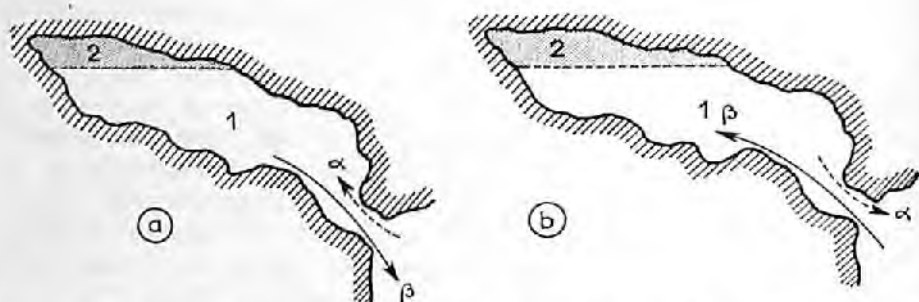


Fig. 16 — Cavités ascendantes à une seule ouverture (schéma). — a) régime d'été : $d_{ext} < d_{sout}$; α , air entrant par la voûte ; β , refoulement par le sol ; b) régime d'hiver : $d_{ext} > d_{sout}$; β , air entrant par le sol ; α , refoulement par la voûte. — En (1), volume d'air à climat instable ; en (2), volume d'air à climat stable (chaud et saturé de vapeur d'eau).

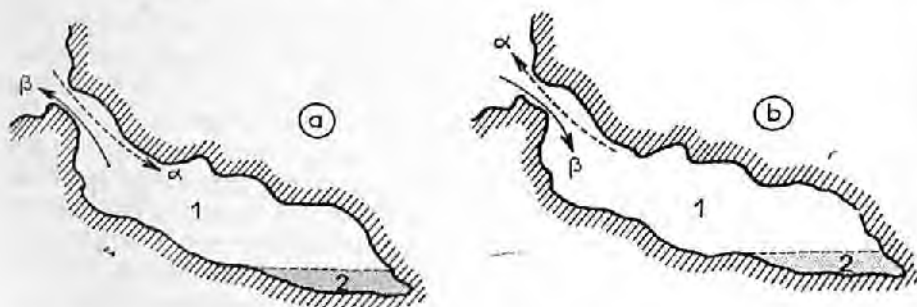


Fig. 17. — Cavités descendantes à une seule ouverture (schéma). — a) régime d'été : $d_{ext} < d_{sout}$; α , air entrant par la voûte ; β , refoulement par le sol ; b) régime d'hiver : $d_{ext} > d_{sout}$; β , air entrant par le sol ; α , refoulement par la voûte. — En (1), volume d'air à climat instable ; en (2), volume d'air à climat stable (froid et rarement saturé en vapeur d'eau).

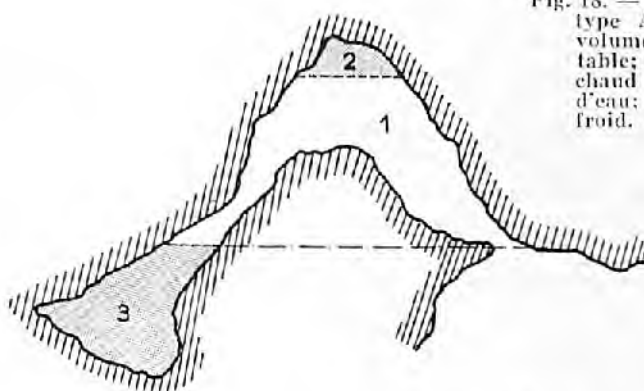


Fig. 18. — Cavit  ascendante du type A (sch ma) : en (1), volume d'air   climat instable; en (2), volume d'air chaud et satur  de vapeur d'eau; en (3), pi ge   air froid.

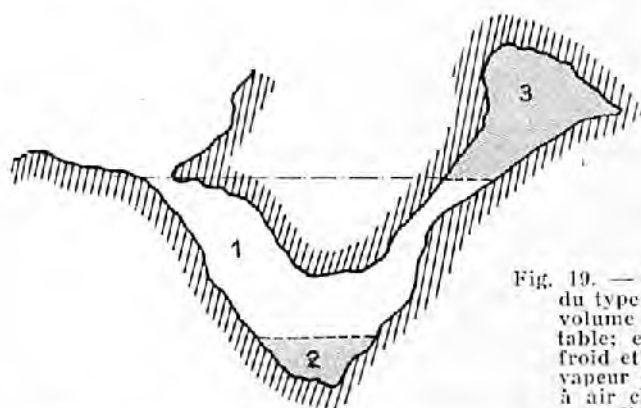


Fig. 19. — Cavit  descendante du type V (sch ma); en (1), volume d'air   climat instable; en (2), volume d'air froid et rarement satur  de vapeur d'eau; en (3), pi ge   air chaud satur  de vapeur d'eau.

Du point de vue morphologique, on distingue trois types principaux de cavit s souterraines :

- 1) les cavit s ascendantes   une seule ouverture,
- 2) les cavit s descendantes   une seule ouverture,
- 3) les r seaux complexes   deux ouvertures ou plus.

Dans le cadre du pr sent travail, nous ne d finirons que les cavit s   une seule ouverture, dont fait partie, sous sa forme actuelle, la grotte Nancy. Une cavit  est descendante lorsque le sol s'abaisse de l'entr e vers le fond de la grotte et que le plan de la vo te passe au-dessous du niveau du sol de l'unique ouverture (fig. 17). Une cavit  est ascendante lorsque le sol s' l ve de l'entr e vers le fond de la grotte et d passe le niveau de la vo te de l'unique ouverture (fig. 16). Entre ces deux types morphologiques, on rencontre des cavit s   une seule ouverture ascendante en forme de A (fig. 18), et des cavit s   une seule ouverture descendante en forme de V (fig. 19).

Du point de vue climatique, ces grottes ont des comportements très différents qui dépendent de la vitesse des échanges gazeux entre l'air extérieur pris au niveau de l'ouverture et l'air souterrain ; autrement dit, la vitesse des échanges est fonction de la différence de densité existant, à un instant donné, entre l'air extérieur et celui de la cavité. La densité de l'air varie sous l'action simple ou combinée des trois facteurs climatiques essentiels : température (T_a), humidité (H_y) et pression atmosphérique (P_a), que l'on calcule avec la formule suivante ¹².

$$d = \frac{0,4645 (P_a - 0,750 f') + 0,2164 f'}{273 + T_a}$$

dans laquelle : $f' = e_{w(T_a)} H_y / 100$ (en millibars) ; T_a (en °C) ;

H_y (en % de vapeur d'eau) et P_a (en millimètres de mercure).

Généralement, les vitesses d'échanges gazeux entre l'extérieur et les cavités à une seule ouverture sont lentes

de 10^{-1} à 10^{-3} m/s), mais une brusque variation de la pression atmosphérique peut modifier considérablement ces vitesses et cela d'autant plus que le volume gazeux souterrain est grand et que la section de l'ouverture est petite, pour ΔP_a donné.

Il en résulte que au cours d'une hausse de pression, l'air extérieur entre dans le réseau souterrain et que, inversement, l'air sort de la cavité au cours d'une baisse de pression ¹³.

Dans les parties hautes des cavités ascendantes (fig. 16), on trouve un certain volume d'air plus chaud que celui des parties basses ou des parties intermédiaires, air chaud très souvent saturé en vapeur d'eau, qui peut évoluer près des voûtes au gré des variations de la pression atmosphérique. Un phénomène identique se produit sur un certain volume d'air froid et rarement saturé en vapeur d'eau, qui repose dans les parties les plus basses des cavités descendantes (fig. 17). Les mesures mon-

(12) La démonstration de cette formule ne sera pas donnée ici ; elle entre dans le cadre d'une étude plus spécialement consacrée aux problèmes généraux de climatologie souterraine actuellement sous presse.

(13) Ce phénomène peut être observé dans les grottes descendantes possédant dans leurs parties les plus basses un réseau de fissures remplies de gaz carbonique. A la faveur d'une baisse rapide de pression, le gaz carbonique monte dans la cavité d'où il disparaît aussi rapidement pour une hausse de pression de même intensité.

trent que, dans les deux cas, ces volumes d'air ont un climat relativement plus stable que celui du reste de l'air de la cavité.

De manière à mieux comprendre le processus des échanges gazeux entre l'atmosphère d'une cavité et celle de l'extérieur, nous utiliserons la densité de l'air, paramètre qui tient compte des variations simultanées des trois facteurs climatiques et non de chaque facteur pris indépendamment des deux autres. Nous appellerons d_{ext} la densité de l'air extérieur près de l'ouverture et d_{sout} la densité de l'air souterrain. Les échanges gazeux, et par voie de conséquence les échanges climatiques, se font suivant deux sens. Lorsque la densité de l'air extérieur est plus importante ou plus faible que celle de l'air souterrain, on constate que :

- l'air extérieur entre dans la cavité quand $\frac{d_{\text{ext}}}{d_{\text{sout}}} < 1$
- l'air souterrain sort de la cavité quand $\frac{d_{\text{ext}}}{d_{\text{sout}}} > 1$

Dans les deux cas, lorsqu'un volume d'air entre ou sort de la cavité pour une raison climatique, pour des raisons mécaniques il sort ou entre un volume sensiblement identique. L'air peut donc entrer ou sortir soit par la voûte, soit par le sol, et inversement suivant les saisons.

Nous avons schématisé ces différents régimes d'échanges gazeux pour les cavités ascendantes (fig. 16 a et 16 b) et pour les cavités descendantes (fig. 17 a et 17 b). Nous noterons que ces régimes sont souvent perturbés et que des interversions se produisent sous l'action de rapides et intenses variations de la pression atmosphérique.

Le climat souterrain varie fortement dans les grottes à une seule ouverture. Cependant, la température de la roche présente des amplitudes « amorties », parce que la roche possède un coefficient de conductibilité thermique et une teneur en eau très différents de ceux de l'air. Les échanges climatiques entre l'air et la roche rendent possibles soit la condensation de la vapeur d'eau de l'air, soit l'évaporation de l'eau contenue dans la roche. Cependant, F. Trombe ajoute : « l'évaporation de l'eau dans l'air, produit à une faible différence près (due à la production de travail extérieur), le même nombre de frigories (calories absorbées) que la vaporisation dans le vide ; néanmoins, le résultat, traduit en variations de température, est très

différent, car la chaleur spécifique de l'air intervient pour limiter de façon très notable l'abaissement de température qu'entraîne l'effet thermique dû à la vaporisation de l'eau »¹⁴. On comprend que ces possibilités de condensation et d'évaporation au niveau de la roche sont responsables des modifications de la structure superficielle de cette roche¹⁵ dont une conséquence immédiate peut être la destruction des œuvres préhistoriques qui s'y trouvent.

Lorsque dans une grotte ornée préhistorique les œuvres pariétales sont dans un bon état de conservation, c'est assez souvent parce que cette grotte a conservé depuis des millénaires sa morphologie et son climat naturels. Mais l'expérience montre que la moindre perturbation artificielle (installation d'une porte pleine, abaissement du sol, pose d'un éclairage, ou même présence de quelques visiteurs) suffit pour modifier rapidement et profondément le climat souterrain, donc l'état des parois, mettant en péril les œuvres qui y sont inscrites.

B. — OBSERVATIONS SUR LE CLIMAT DE LA GROTTÉ NANCY

La grotte Nancy (cf. fig. 2) est une cavité ascendante à une seule ouverture. Si, dans les salles I à IV, le plan normal du sol reste sensiblement horizontal, à partir de l'entrée de la salle V, celui-ci se relève fortement et dépasse le niveau de la voûte à l'ouverture (point « du plan).

L'observation des parois montre que, de l'ouverture de la grotte à l'entrée de la salle V, la roche et le voile de calcite qui la recouvre en plusieurs endroits sont profondément corrodés. Dans la salle V, la roche et les concrétions sont dans un meilleur état de conservation. Nous avons noté que dans la première partie de la grotte, l'eau de condensation est partout présente, alors que dans la salle V les parois sont « mouillées » par de l'eau de suintement.

(14) THOMBE (F.). — *Traité de spéléologie*. — Paris, Payot, 1952, p. 112.

(15) ANDRIEUX (C.). — Sur la mesure précise des caractéristiques climatologiques souterraines. — *Annales de spéléologie*, t. 20, 1965, fasc. 3, pp. 319-340. Voir aussi : ANDRIEUX (C.). — 24 heures de mesures et d'observations climatologiques. — *Annales de spéléologie*, t. 21, 1966, fasc. 2, pp. 573-608.

Les mesures climatiques que nous avons faites pour une préétude du programme climatologique ¹⁶ montrent que :

— la ventilation n'affecte que les salles I à IV suivant des régimes que nous avons précisés au paragraphe précédent (schémas de la fig. 16) ;

— l'humidité est saturante, ou du moins très proche de la saturation, dans la salle V à partir du niveau supérieur de la galerie IV (couloir bas donnant accès à cette salle) ; la température de l'air présente des amplitudes de variations qui n'excèdent pas quelques dixièmes de degré centigrade ;

— la température de la roche (température superficielle) est beaucoup plus variable dans les salles I à III que dans la galerie IV et dans la salle V.

Ces observations, qui en aucun cas ne doivent être considérées comme étant celles d'un comportement climatique annuel, montrent que la salle V est la seule partie de la grotte possédant un climat propice à une assez bonne conservation des œuvres rupestres, et, de fait, les trois figures gravées dans cette salle sont moins dégradées que la sculpture de l'entrée.

Afin de ne pas détruire l'équilibre climatique naturel de la grotte, tout en préservant les œuvres préhistoriques contre d'éventuels gestes de vandalisme, une fermeture a été installée à l'entrée. Cette fermeture est une grille ; elle nous assure que les échanges gazeux et climatiques continueront à se faire librement et que, si la conservation des œuvres parietales venait à se modifier, les causes ne seraient pas imputables à la fermeture de cette grotte.

(16) Les caractéristiques météorologiques de l'atmosphère extérieure ont été enregistrées le 16 juin 1965 au niveau de l'entrée de la grotte sur un thermo-baro-hydrographe J. Richard, de 14 à 16 heures : température moyenne, 24° C ; hygrométrie moyenne, 48 % ; pression à 15 heures, 752,8 mm/Hg. Les mesures de température (air et sédiments) de la grotte ont été effectuées à distance avec un thermomètre électronique autonome multisonde (précision $> 0,1^{\circ}$ C). Les tolérances données avec chaque mesure représentent les écarts mesurés autour de la zone considérée comme centre repère.

Postes d'observations	Température grotte ($^{\circ}$ C)		Repères
	Sédiments au sol (argile, sable, terre)	Air cavité	
Centre du porche d'entrée.....	12,5 $\pm$ 0,8	17,8 $\pm$ 1,4	α
Centre salle I	12,8 $\pm$ 0,2	12,8 $\pm$ 0,3	β
Centre salle II	12,1 $\pm$ 0,1	12,4 $\pm$ 0,2	γ
Milieu galerie IV.....	12,2 $\pm$ 0,1	12,1 $\pm$ 0,1	δ
Centre salle V	12,0 $\pm$ 0,1	12,1 $\pm$ 0,1	ϵ

CONCLUSION

Nancy est certes l'une des plus modestes grottes ornées du Périgord, et c'est pour cette raison qu'elle fut quelque peu négligée par H. Breuil et ses successeurs. Il est cependant nécessaire de connaître avec précision un tel « sanctuaire » d'art, aussi modeste soit-il. La découverte d'une nouvelle gravure, le ramassage d'objets mobiliers ont contribué à redonner un intérêt à ce site qui est marqué par le passage, sinon le séjour, des hommes paléolithiques et post-paléolithiques.

D'autres grottes semblables, peu décorées, jalonnent la vallée de la Petite Beune et son prolongement le ruisseau de Puymartin, en suivant la route des Eyzies à Sarlat : la Calévie, sur la rive gauche, Beyssac, Château Latour, le Roc et Puymartin, sur la rive droite (d'aval en amont). Le panneau gravé de la Calévie et la main peinte de Beyssac ont été publiés ¹⁷, les gravures des trois autres grottes sont à ce jour inédites. Sur la rive gauche de la Petite Beune, sensiblement au même niveau que la grotte Nancy, celle de Bernifal recèle quelques peintures et plusieurs gravures qui n'ont pas été toutes reproduites ¹⁸. Il serait donc utile de poursuivre dans cette région le travail entrepris par H. Breuil et de rédiger des monographies aussi complètes que possible, établies sur le même plan que celle-ci. Ces monographies donneront alors aux spécialistes les documents précis et vérifiés nécessaires aux travaux de synthèse sur la signification de l'art rupestre, du moins l'espérons-nous.

Alain ROUSSOT.

Claude ANDRIEUX.

André CHAUFFRIASSE.

-
- (17) *Sur la Calévie* : CAPITAN (L.), BREUIL (H.) et PEYRONY (D.). — Une nouvelle grotte à parois gravées, La Calévie (Dordogne). — *Revue de l'École d'Anthropologie*, 1904, pp. 379-381, 2 fig. — BREUIL (H.). — *Quatre cents siècles d'art pariétal*, 1952, pp. 290-291, fig. 334 (nouveau relevé graphique plus précis). *Sur Beyssac* : CAPITAN (L.), BREUIL (H.) et PEYRONY (D.). — Nouvelles grottes ornées de la Beune. III. Grottes de Beyssac. — *L'Anthropologie*, t. 26, 1915, pp. 517-518, fig. 13 (croquis de la main négative rouge).
- (18) BREUIL (H.). — *Quatre cents siècles d'art pariétal*, 1952, pp. 288-291, fig. 328-333.

BIBLIOGRAPHIE DE LA GROTTÉ NANCY

1. BREUIL (H.). — *Quatre cents siècles d'art pariétal*. — Montignac, C.E.D.P., 1952, p. 287 (résumé sans figures de l'article de 1915).
2. CAPITAN (L.), BREUIL (H.) et PEYRONY (D.). — Nouvelles grottes ornées de la vallée de la Beune. II. La grotte Nancy à Vieil-Mouly (Sireuil). — *L'Anthropologie*, t. 26, 1915, pp. 515-517, fig. 11 et 12.
3. CAPITAN (L.), BREUIL (H.) et PEYRONY (D.). — *Les Combarelles aux Eyzies (Dordogne)*. — Paris, Masson, 1924, p. 150 (mention du bouquetin gravé).
4. COUTURIER (M.A.J.). — *Le Bouquetin des Alpes*. — Grenoble, chez l'auteur, 1962, p. 572 et fig. 36 (bouquetin gravé n° 5, d'après Breuil 1915).
5. GOURY (G.). — *Origine et évolution de l'Homme. Tome premier. Époque paléolithique*. — Paris, Picard, 1948, p. 418 (courte notice, d'après Breuil, 1915).
6. GRAZIOSI (P.). — *L'arte dell'antica età della pietra*. — Firenze, Sansoni, 1956, pp. 161 et 234.
7. LAMING-EMPERAIRE (A.). — *La signification de l'art rupestre paléolithique*. — Paris, Picard, 1962, pp. 176, 177, 182, 183, 193, 215, 219, 225 et 343 (p. 343, courte notice, d'après Breuil, 1915).
8. LEROI-GOURHAN (A.). — *Préhistoire de l'art occidental*. — Paris, Mazenod, 1965, p. 445 (association bison-cheval-bouquetin signalée à Nancy).
9. PEYRONY (D.). — *Le Périgord préhistorique*. — Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord, 1949, p. 32 (attribution des œuvres de Nancy à l'Aurignacien).
10. ROUSSOT (A.). — Les découvertes d'art pariétal en Périgord. — *Centenaire de la Préhistoire en Périgord*, numéro spécial du bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, Fanlac, 1965, pp. 99-125 (p. 118, courte notice et mention du cheval gravé découvert en 1964).

11. ROUSSOT (A.). — *Cent ans de Préhistoire en Périgord*. — Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 1965, pp. 121, 122, 124-125 (n° 227 du catalogue : présentation de l'industrie et de la faune de la grotte Nancy).
 12. ROUSSOT (A.), ANDRIEUX (C.) et CHAUFFRIASSE (A.). — La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne). — *L'Anthropologie*, t. 70, 1966, pp. 45-62, 11 fig. (étude d'ensemble).
 13. SIEVEKING (A. et G.). — *The caves of France and northern Spain*. — London, Vista Books, 1962, p. 109 (localisation et description sommaire des œuvres; mention de traits gravés sur la paroi gauche à l'entrée).
 14. SONNEVILLE-BORDES (D. de). — *La Préhistoire moderne*. — Périgueux, Fanlac, 1967, fig. h.-l. 79 (photos et calques du cheval gravé découvert en 1964).
 15. UCKO (J.) et ROSENFELD (A.). — *L'art paléolithique*. — Paris, Hachette, 1966, p. 6 (compte rendu de nos observations publiées en 1966).
-

Jean de LINGENDES, évêque de Sarlat

(14 Juillet 1642 - 27 Septembre 1647)

(SUITE ET FIN)

IV. — JEAN DE LINGENDES, PREDICATEUR

Aumônier, prédicateur ordinaire du roi, Jean de Lingendes, avant d'obtenir l'évêché de Sarlat, possédait déjà une grande réputation d'orateur sacré, en grande partie due à sa célèbre *Oraison funèbre du duc de Savoie*, en 1637, qui fut souvent imitée par la suite, en particulier par Fléchier lorsqu'il prononça l'éloge de Turenne. On peut dire d'ailleurs que Jean de Lingendes fut, de métier, un prédicateur.

Nous ne connaissons que très peu des sermons qu'il prononça avant sa promotion à l'épiscopat; mais, si l'on en croit les témoignages du procès consistorial, il pratiquait depuis longtemps l'éloquence. Tous les témoins sont d'accord sur ce point.

Léonard d'Etampes de Vallençay, évêque de Chartres, ne déclarait-il pas que Jean de Lingendes avait prêché devant le roi « pour l'admiration et l'édification de tous » ?¹ Selon Charles d'Abra de Raconis, évêque de Lavaur, il y avait de longues années qu'il prêchait dans les diverses cathédrales de France devant de nombreux auditoires². Mais on peut admettre un peu de convention dans de semblables témoignages.

Jean de Lingendes a joui d'une grande réputation auprès de ses contemporains, et même encore au XVIII^e siècle.

Le 1^{er} août 1640, Arnauld écrivait au président Barillon : « Monsieur de Sarlat prescha hier la Saint Ignace admirablement bien »³. Le jugement que Tallemant des Réaux porte sur lui est fort intéressant, car le brillant anecdotier, s'il ne cache pas certains des défauts de Jean de Lingendes, lui reconnaît néanmoins certains talents d'orateur : « Il y a beaucoup d'esprit dans ses sermons; il fait quelque fois aussi des prédications de Cordelier »⁴. Notons aussi le jugement porté sur la doctrine : « Il se pique surtout de bien entendre St Paul, cependant, quand il l'explique, on ne l'entend pas autrement »⁵.

(1) Arch. vat., *Process. Consist.*, vol. 40, fol. 695 v^o.

(2) *Ibid.*, fol. 698.

(3) Bibl. nat., ms. fr. 3773, fol. 25; copie, ms. fr. 20633, fol. 39.

(4) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 321.

(5) *Ibid.* Il est incontestable que Lingendes vouait une grande admiration à saint Paul. N'a-t-il pas commencé un de ses sermons par ces mots : « St Paul, le plus puissant et le plus persuasif prédicateur qui fut jamais dans le christianisme... » ? Cf. Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 523. Que doit-on penser de l'assertion de Tallemant des Réaux, parlant de Jean de Lingendes : « On en a fort médité avec une dame de Marigny, femme d'esprit qui logeait sur la Tournelle » (t. X, p. 52) ?

Les deux œuvres de Jean de Lingendes qui ont le plus frappé ses contemporains sont ses deux oraisons funèbres de Richelieu et de Louis XIII. Il est incontestable qu'un tel honneur ne peut s'expliquer que par le fait que Jean de Lingendes était alors l'orateur le plus en vogue de son temps. L'*Oraison funèbre* de Richelieu, prononcée le 21 janvier 1643, ne nous a malheureusement pas été conservée. Seul le thème nous en est connu, grâce à un procès-verbal : « *In manu Domini omnis potestas terrae suscitabit in causas ad tempus hominem utilem* (Ecclesiaste, X) » ⁶. La *Gazette de France* lui a consacré par ailleurs quelques lignes, et nous n'en sommes réduits qu'à ces seuls renseignements quasi-officiels. Cette *Oraison funèbre* aurait été de très grande valeur, malgré les évidentes difficultés que rencontre l'orateur. La matière avait été abondamment traitée du vivant de Richelieu, et il devait être bien difficile de ne pas s'exposer à des redites, car orateurs et écrivains semblaient « avoir épuisé tout ce qu'on pouvoit dire en la louange du défunt ; il enrichit néanmoins son discours de tant de nouvelles pensées, et se rendit si agréable à tout son auditoire, des plus capables d'en juger, qu'il y eut aucun des assistants qui n'en remportast une satisfaction entière » ⁷.

L'*Oraison funèbre de Louis XIII* nous a été conservée grâce à une édition qui en fut faite en 1643 ⁸ ; aussi peut-on dans un bref résumé, en dégager les traits essentiels : Louis XIII fut grand dans la vie et dans la mort ; il ne fut pas un tyran, mais il sut cependant faire valoir ses droits (mort de Concini) ; il lutta contre l'hérésie (prise de La Rochelle) ; il ne fut jamais déshonoré par les plaisirs vulgaires (chasteté) ; enfin il se disposa à la mort en pensant à l'avance, non à lui-même, mais à l'Etat et à sa famille ⁹.

Le succès de cette oraison funèbre fut grand. Sans trop s'attarder sur des renseignements officiels, nous noterons ce qu'en dit la *Pompe funèbre de Louis XIII* : « Je ne parlerai point icy des prières continuelles... ny de l'oraison funèbre qui a épuisé toutes les sources de la rhétorique et moissonné toutes les fleurs de l'éloquence » ¹⁰. Nous n'avons pas le témoignage d'Olivier d'Ormesson qui, placé trop loin, ne put rien entendre ¹¹ ; mais, des éloges qui furent dispensés à Jean de Lingendes

(6) Arch. nat., K 114 B, pièce 63.

(7) Arch. nat., K 114 B, pièce 63.

(8) Lingendes (Jean de), *Oraison funèbre du roi Louis XIII*. Signalée aussi dans Jacob (Louis), *Bibliotheca Parisiana*, t. I, p. 50.

(9) Cf. Bourgeois (E.) et André (L.), *Les sources de l'histoire de France, XVII^e siècle*, t. III, p. 262.

(10) *La Pompe funèbre de Louis XIII*, p. 4.

(11) Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal*, t. I, p. 75.

des, nous trouvons un écho chez Voltaire qui, dans son *Siècle de Louis XIV*, a laissé de notre évêque une appréciation très importante. Certes, si l'on considère le texte avec attention, on s'aperçoit qu'il y a dans l'esprit de Voltaire une confusion entre Jean et Claude de Lingendes. Mais le jugement porté a bien pour objet Jean de Lingendes, auteur d'oraisons funèbres : « Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps, furent les modèles des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent » ¹².

Des dires de Voltaire, on peut conclure que Jean de Lingendes jouit auprès de ses contemporains ¹³, et même après sa mort, d'un réel prestige de prédicateur. Il suffirait, pour nous en rendre compte avec plus de certitude, de nous livrer à une étude des prédicateurs postérieurs qui, comme dit Voltaire, s'en servirent comme modèle. Nous avons vu plus haut les emprunts que lui fit Fléchier. Il en fut de même de Bossuet ¹⁴. En tête d'un fragment ¹⁵ du fameux orateur sacré, on lit sur le manuscrit autographe : *M. de Sarlat*. Il s'agit d'un abrégé du sermon sur la Pénitence, écrit pour le vendredi de la première semaine du Carême. Il est évident que l'évêque de Sarlat auquel se réfère Bossuet ne peut être que Jean de Lingendes. Nous n'avons pas, malheureusement, retrouvé le modèle parmi les sermons qui subsistent.

De nos jours, Jean de Lingendes est tombé dans l'oubli. Les littérateurs, ou l'omettent, ou n'en disent que quelques mots, et bien souvent, après Voltaire, le confondent avec Claude de Lingendes. Un des historiens de la prédication, Gonzague Truc, lui consacre une curieuse notice : « Il y eut deux Lingendes, Claude ayant un frère, Jean, qui fut évêque. Jean de Lingendes, par devoir d'état, dut donc prêcher ; il ne sembla pas que ce fut aussi bien que Claude, ni avec un pareil succès » ¹⁶.

Cette dernière constatation est fort contestable. L'auteur, s'attachant à définir son style, insinue que Jean de Lingendes était un « bel esprit », c'est-à-dire un précieux. Il n'est pas dou-

(12) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII, p. 540.

(13) Ce prestige ne se limita pas à la cour. Il était aussi vif à la ville (cf. Arnould) et en province, comme nous l'apprend une lettre du procureur général au Parlement de Bordeaux, T. de La Vie, dans une lettre au chancelier Séguier, du 3 février 1645 : « Monseigneur l'Evesque de Sarlat a fait hier à Bordeaux deux sermons, avec un concours extraordinaire de tous les ordres ». Cf. Bibl. nat., ms. fr. 17383, fol. 43; éd. Arch. hist. de la Gironde, t. XIX (1879), p. 153.

(14) Jacquemet (P.), *Les prédicateurs au XVII^e siècle avant Bossuet*, p. 255.

(15) *Sermons autographes de Bossuet*, Bibl. nat., ms. fr. 12822, fol. 110-113. Cf. Bourseaud (H.M.), *Histoire et description des manuscrits et des éditions principales de Bossuet*.

(16) Truc (Gonzague), *Nos orateurs sacrés*. Cf. aussi les *Fiches Picot*, Bibl. nat., nouv. acq. fr. ms. 23242, n° 968 et 969.

teux que la marque de l'hôtel de Rambouillet se retrouve dans ses œuvres. Elles sont inévitablement de leur époque ! Mais cette empreinte est fort légère.

A bien examiner ce qu'écrivit Gonzague True, on s'aperçoit qu'il n'a connu de Jean de Lingendes que deux œuvres : *l'Oraison funèbre du duc Charles-Emmanuel de Savoie*, assez répandue en manuscrit ; et celle de Louis XIII, imprimée. Il ignore l'essentiel, les grands Carêmes prêchés devant le roi et les sermons pleins de grâce prononcés dans le diocèse de Sarlat.

C'est cette ignorance des œuvres de Jean de Lingendes, restées manuscrites et longtemps inaccessibles ¹⁷, qui, croyons-nous, explique cet oubli qui nous semble injuste. Il y a chez Jean de Lingendes autre chose que la mièvrerie habituelle aux auteurs de son temps. Solidement construits, ses sermons ne sont pas encombrés du fatras d'érudition que l'on rencontre trop souvent chez les prédécesseurs de Bossuet.

Gustave Lanson, dans un large tableau qu'il brossait de l'éloquence sacrée pré-classique, il y a quelque quarante ans, essayait de la remettre en honneur. Ce qu'il en dit, en se basant sur un certain nombre de prédicateurs, et en particulier les deux Lingendes, mérite d'être cité ¹⁸. Selon lui, c'est une profonde erreur de penser qu'avant Bossuet « tout est ridicule, emphatique, précieux, pédant, dans les discours des prédicateurs. Depuis Henri IV, la restauration du catholicisme se fait sentir dans la chaire par la gravité, la solidité de la parole chrétienne ». L'érudition, le fatras de citations profanes et sacrées, une pointe de préciosité même, déparent peut-être trop de sermons, chez Jean de Lingendes tout le premier, « mais cela recouvre un fond solide de théologie et n'étouffe pas les ardeurs de la foi et de la charité ».

Aussi croyons-nous pouvoir dire que Jean de Lingendes fut, en son temps, véritablement précurseur, et seule une étude approfondie de son œuvre ¹⁹, au triple point de vue du style, des sources et de son influence, permettrait de le replacer au rang qui lui est dû dans les grands courants de l'histoire littéraire.

(17) Le recueil principal des sermons, les ms. 6460 et 6451 des nouv. acq. fr., n'est venu compléter les collections de la Bibl. nat. qu'à la fin du XIX^e siècle.

(18) Cf. Lanson (Gustave), *Histoire illustrée de la littérature française*, t. II, p. 422.

(19) Nous pensons que le catalogue des sermons de Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, pourra être, dans ce sens, d'une certaine utilité.

V. — CATALOGUE des SERMONS de Jean de LINGENDES

1639 :

1^{er} janvier. — Prononcé dans l'église Saint-Nicolas à Paris.
 Connue par une lettre d'Henri Arnauld ¹.

1640 :

31 juillet. — Prononcé à Paris pour la Saint-Ignace ².

1641 :

1^{er} janvier. — Sur la nécessité de travailler à son salut.
 Prononcé à la cour et non conservé ³.

Grand Carême prononcé à Saint-Germain-en-Laye devant la
 cour, dont nous possédons ⁴ :

17 février, 1^{er} dimanche. *Ductus est Jesus a spiritu
 ut tentaretur. Incipit* : Sur le sujet des tenta-
 tions qui est matière dont traite à ce jour
 l'Evangile...

3 mars, 3^e dimanche. *Erunt novissima hujus homi-
 nis pejora prioribus. Incipit* : Les paroles
 sacrées qui ont ouvert le discours et qui sont
 empruntées de la bouche même de J.C...

25 mars, Annonciation. *Ave gratia plena. Incipit* :
 l'Evangile et les pièces traitant le mystère
 sacré qui se passe à ce jour dans le sein de la
 Vierge...

1642 :

Petit Carême dont nous possédons ⁵ :

9 mars, 1^{er} dimanche. *Ductus est Jesus in desertum
 ut tentaretur. Incipit* : Sur le sujet des tenta-
 tions... Si mon dessein estoit ici de satisfaire à
 la curiosité...

16 mars, 2^e dimanche. *Praeceptor, bonum est hic
 esse* (Luc, IX). *Incipit* : Prenant d'abord Mrs.
 ces paroles sacrées... en une intelligence et en
 un sens accommodée à cette audience...

1643 :

21 janvier. — Oraison funèbre du cardinal de Richelieu. Thè-
 me : *In manu Domini omnis potestas terrae suscitabit in
 causa ad tempus hominem utilem* (Ecclesiaste, X). Texte
 perdu ⁶.

(1) Bibl. nat., ms. fr. 3771, fol. 3; et ms. fr. 20632, fol. 5 v^o.

(2) Cité par Henri Arnauld, Bibl. nat., ms. fr. 3773, fol. 25 et ms. fr. 20633, fol. 39.

(3) Cité dans Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 606.

(4) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6460, fol. 1, 12, 20 v^o.

(5) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6460, fol. 29, 42.

(6) Connue par un compte rendu manuscrit: Arch. nat. K 114 B, pièce 63; et par la *Gazette de France*.

Petit Carême prononcé à Saint-Germain-en-Laye devant la cour, dont nous possédons ⁷ :

22 février, 1^{er} dimanche. *Ductus est Jesus a spiritu in desertum. Incipit* : L'Evangile des tentations du fils de Dieu en... contient infinité d'instruction très salutaires et nécessaires...

1^{er} mars, 2^e dimanche. *Et ecce vox de nube dicens : hic est filius meus, ipsum audite* (Mathieu, XVII). *Incipit* : la montagne glorieuse du Thabor et la montagne douloureuse du Calvaire sont deux montagnes saintes...

8 mars, 3^e dimanche. *Et erunt novissima hujus hominis priora prioribus. Incipit* : L'Estat et audition d'un homme possédé des démons...

22 mars, dimanche de la Passion. *Incipit* : En Dieu mourant et expirant dans la violence des douleurs et enfin un Dieu mort et expirant avec ignominie...

22 juin. — Oraison funèbre de Louis XIII, prononcée à Saint-Denis ⁸. Thème : *In vita sua fecit monstra et in morte sua mirabilia operatus est...* Texte édité.

1644 :

1^{er} janvier. — Sermon écrit à Sarlat ⁹, non prononcé. *Haec porta domini, justus intrabunt...* *Incipit* : Puisque voicy la porte de l'année, voicy par conséquent la porte du Seigneur...

29 mai, 2^e dimanche après Pentecôte. — Prononcé à Sarlat ¹⁰. *Suspiciens in Coelum ingemuit et dixit effecta, quod est adaperies oculos* (Marc, VII). *Incipit* : Ce qui arrive dans les corps humains...

22 juillet. — Pour la fête de sainte Madeleine. Prononcé à Cahors ¹¹. *Erat mulier in civitate peccatrix. Incipit* : L'ouvrage de Sathan, c'est de tirer le mal du bien...

25 août. — Plusieurs sermons prononcés à Issigeac, dont un seul est conservé ¹², celui du 25 août, fête de saint Louis. *Incipit* : Il y a des jours dans l'Eglise de Dieu si pleinement saisis par la splendeur de la vertu des saints et serviteurs de J.C...

(7) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6460, fol. 53 v^o, 55 v^o, 61 v^o, 78.

(8) Edité dans Lingendes (J. de), *Oraison funèbre du roy Louis XIII*. Paris, 1643.

(9) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 595.

(10) *Ibid.*, fol. 484. — Cf. pièce justificative.

(11) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 175. — Rien dans le texte ne permet d'attribuer ce sermon à l'année 1644, mais il nous semble que Lingendes ne put aller à Cahors qu'à cette époque.

(12) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 617.

- 6-10 septembre. — Deux sermons prononcés à Cadouin, et non conservés ¹³.
- 11 ou 18 septembre. — Sermon prononcé à Villefranche-du-Périgord ¹⁴. *Hodie si vocem ejus audieritis notile...* *Incipit*: Dieu parle en tous et sollicite l'âme pour sa conversion..
- 8 décembre. — Fête de la Conception de la Vierge. Sermon prononcé dans l'église du couvent des Filles de Notre-Dame de Sarlat ¹⁵. *Fecit mihi magna qui potens est* (Luc, II). *Incipit*: Il y a des célébrités si solennelles qu'il n'est pas raisonnable de restreindre les honneurs qui sont alors rendues à Dieu...
- 25 décembre. — Sermon prononcé à Sarlat ¹⁶. *Incipit*: Arrivera le temps, Seigneur, qu'il vous plaira de faire ouyr vos jugements du haut du ciel...
- 1645 :
- 1^{er} janvier. — Sermon prononcé à Sarlat ¹⁷. *Vocaverunt nomen ejus Jesum*. *Incipit*: Mes bien aymés, mais je dis bien aymés de cet amour dont la pureté et la violence est empruntée de Cœur et des Entrailles de J.C... Nous allons commencer... une nouvelle année...
- 2 février. — Sermon prononcé à Bordeaux ¹⁸. *Incipit*: Si tost que Dieu et par l'inclinaison de sa bonté et par la compassion de nos besoins... — Eloge dithyrambique du petit Louis XIV, sorte de parallèle entre Jésus-Christ et le roi.
- 5 février, 4^e dimanche après l'Épiphanie. Sermon prononcé à Bordeaux ¹⁹. *Domine salva nos, perimus* (Mathieu VIII). *Incipit*: St Paul, le plus puissant et le plus persuasif prédicateur qui fut jamais dans le christianisme...
- 26 février. — Sermon prononcé à Bordeaux ²⁰. *Incipit*: A quoy des exercices de dévotion et de piété dans un temps où universellement l'Esprit et le Cœur de tous les hommes...
- Autre sermon non daté, prononcé à Bordeaux ²¹, vraisemblablement au mois de février. *Sic est qui honorificat matrem suam*. *Incipit*: Parles, fut-il dit autrefois à un ora-

(13) Cf. Jean de Lingendes, *Procès-verbal*...

(14) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 730. — Pour la date, voir *B.S.H.A.P.*, t. XCIV, 1967, p. 229.

(15) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 568.

(16) *Ibid.*, fol. 581.

(17) *Ibid.*, fol. 496 et suiv. Fut-il prononcé en 1644 ou en 1645 ? il est difficile de le dire, car le texte n'est pas daté. Une indication donne le 1^{er} janvier. Les termes « Mes bien aymés » se retrouvent dans un autre sermon devant ses diocésains, ce qui nous a amené à penser que le sermon fut prononcé à Sarlat, donc en 1644 ou en 1645.

(18) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 28 v^o et suiv.

(19) *Ibid.*, fol. 523 et suiv.

(20) *Ibid.*, fol. 84 et suiv.

(21) *Ibid.*, ms. 6461, fol. 84.

teur appelé pour satisfaire au désir que quelqu'un avait témoigné de l'ouyr, mais parles à propos...

1646 :

Grand Carême, prêché au Palais Royal devant la cour.

18 février, 1^{re} dimanche ²². *Haec omnia tibi dabo si cadens adoraveris me. Incipit* : Le monde a eu asses de temps et presque tout le temps qu'il a voulu pour l'ostentation de toutes ses vanités...

— Autre sermon sur la tentation ²³. *Incipit* : C'est une glorieuse qualité que St-Paul donne à tous les chrestiens les appellant enfans de la promesse...

— Autre sermon prononcé la même semaine ²⁴. *Incipit* : Il ne m'estoit pas tombé dans la pensée, mais il m'y est enfin tombé, l'expérience me l'ayant fait connoistre...

25 février, 2^e dimanche ²⁵. *Tunc accessit mater filiorum Zebedoei* (Mathieu I). *Incipit* : Parmi le nombre infiny des enfans d'Israel ces deux enfans de Zébédée auroient esté choisis de Dieu...

4 mars, 3^e dimanche ²⁶. *Mulier crede mihi quia veniet hora...* *Incipit* : Il y a prudence dans les chaires évangeliques pour le choix des matières qui doivent estre expliquées...

— 3^e dimanche, deuxième sermon ²⁷. *Miseror super turbam hanc. Incipit* : Dieu come providence est le souverain seigneur et Roy du monde, et dans l'exercice de cette royauté...

7 mars, 3^e mercredi ²⁸. Même thème. *Incipit* : Conformément au sens et à l'intelligence de ces sacrées parolles... dont nous avons fait choix...

8 mars, 3^e jeudi ²⁹. Même thème. *Incipit* : Come le fils de Dieu disoit à la Samaritaine que l'heure estoit venue d'adorer Dieu non seulement sur la montagne ou dans Jerusalem...

9 mars, 3^e vendredi ³⁰. *Veri adoratores odorabunt in spiritu et veritate. Incipit* : Puisque l'Esprit humain, come j'ay expliqué, est un profond abysme d'infinité d'imperfections et d'ignorance...

— Semaine du 11 au 18 mars. — Deux sermons ³¹ sur le même thème : *Hypocritae bene prophitavit de vobis Isayae.*

(22) *Ibid.*, ms. 6461, fol. 84.

(23) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 98.

(24) *Ibid.*, fol. 128.

(25) *Ibid.*, fol. 140 v^o.

(26) *Ibid.*, fol. 162.

(27) *Ibid.*, fol. 193.

(28) *Ibid.*, fol. 172 v^o.

(29) *Ibid.*, fol. 174 v^o.

(30) *Ibid.*, fol. 182.

(31) *Ibid.*, fol. 203 v^o et 210.

Incipit : a) l'Hypocrisie est un vice trop commun et trop dangereux dans la Cour pour laisser escouler en silence un évangile si nécessaire... ; b) Fils de l'homme, dit Dieu au prophète Ezéchiel, perce les murs du temple et je te montrerai des abominations.

1647 :

Grand Carême prêché au Palais Royal devant la cour.

10 mars, 1^{er} dimanche ³². Deux sermons sur le même thème :

Ecce nunc tempus acceptabile. Ecce dies salutis. Incipit : — a) Chaque année particulière de notre vie... peut être comparée à un champ ; — b) L'Eglise Sainte conduite et éclairée de Dieu commence et ouvre le caresme par ces chrétiennes exhortations...

13 mars, 1^{er} mercredi ³³. *Cum venerit in majestate sua. Incipit* : Tout désordre dans le monde vient de ce qu'on craint trop le jugement des homes et peu celui de Dieu...

15 mars, 1^{er} vendredi ³⁴. *Erat autem Hyerosolimis probatica piscina et erat ibi homo 30a annos habens in infirmitate sua. Incipit* : Le fils de Dieu entrant sous les porches de cette admirable piscine dont traite l'Evangile...

17 mars, 2^e dimanche ³⁵. Deux sermons sur le même thème : *Et ecce vox facta de nube dicens : ipsum audite. Incipit* : — a) Autant de fois que l'Evangile a remarqué l'esclat de quelque voix sortie du ciel, ou bien du sein de quelque nuée ; — b) Il y a en J.C. sa personne, les vérités qu'il a enseignées, la religion qu'il a établie...

20 mars, 2^e mercredi ³⁶. *Polestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? Possumus. Incipit* : Le fils de Dieu ayant interrogé cette journée St Jacques et St Jean...

22 mars, 2^e vendredi ³⁷. *Homo quidam erat dives. Incipit* : Il n'appartient qu'à la grande fortune de donner sujet et occasion à de grands exemples de grande iniquité...

24 mars, 3^e dimanche ³⁸. *Adhuc et vos sine intellectu estis. Incipit* : De tous les Evangiles que l'Eglise fait lire cette semaine, ayant fait choix de celui où le fils de Dieu reproche à ses Apostres le manquement et deffaut d'esprit...

27 mars, 3^e mercredi ³⁹. Même thème que le précédent. *Incipit*

(32) *Ibid.*, ms. 6460, fol. 229 v^o et 231.

(33) *Ibid.*, fol. 246 v^o.

(34) *Ibid.*, fol. 259.

(35) *Ibid.*, fol. 264 et 269 v^o.

(36) *Ibid.*, fol. 274.

(37) *Ibid.*, fol. 288.

(38) *Ibid.*, fol. 299.

(39) *Ibid.*, fol. 311 v^o.

pît : Et quoy, après tous les deffaults et grand deffaults de l'Esprit que nous avons expliqués...

31 mars, 4^e dimanche ⁴⁰. *Sciens quod venturi essent ut raperent. ut regem facerent, fugit in montem. Incipit* : Qui rencontrerait un diadème et une couronne à ses pieds asses heureusement pour pouvoir le mettre sur sa teste...

3 avril, 4^e mercredi ⁴¹. *Mulier noli flere. Incipit* : Se doit-on affliger de la mort, mais se peut-on consoler de la mort ?...

5 avril, 4^e vendredi ⁴². *Ecce adolescens offerebatur. Incipit* : Nous ne sommes pas seulement enchantés de l'amour de la vie come nous le disions au dernier discours...

7 avril, 5^e dimanche ⁴³ (dimanche de la Passion). *Quis ex vobis arguet... Incipit* : *Quis sicut Deus ?* Personne. Mais Dieu estoit en J.C. et J.C. estoit vray Dieu...

14 avril, Rameaux ⁴⁴. *Et ut appropinquavit videns civitatem flevit super illam. Incipit* : Come nous le lisons en l'Evangile, le fils de Dieu a respandu des larmes dessus le tombeau de Lazare...

17 avril, 6^e mercredi ⁴⁵. *Oves meae vocem meam audiunt. Incipit* : J'ay douté et disputé longtemps si je devois tenter cette matière si difficile [la prédestination]...

1650 :

Carême prêché à l'église Saint-Gervais, à Paris ⁴⁶. Texte perdu.

Les Recueils de la Bibliothèque nationale contiennent en outre un grand nombre de sermons de méditations, d'exercices d'école que l'on ne peut identifier, mais où l'habileté de Jean de Lingendes se manifeste avec éclat. Nous en extrayons :

— un sermon de Pentecôte ⁴⁷. *Incipit* : L'Esprit de Dieu considéré comme autheur de la Nature a remply toute la terre, *Spiritus Dei replevit orbem terrarum*, et il n'y a point de certitude...

— un sermon « De la vraye et fausse pénitence » ⁴⁸. *Incipit* : Aucune tromperie n'est si dangereuse que celle de se tromper dans la pénitence...

— un exercice d'école, *Varia ex diversis* ⁴⁹.

(40) *Ibid.*, fol. 321.

(41) *Ibid.*, fol. 333.

(42) *Ibid.*, fol. 339 v^o.

(43) *Ibid.*, fol. 346.

(44) *Ibid.*, fol. 373.

(45) *Ibid.*, fol. 357 v^o.

(46) Connu par un pamphlet anonyme, conservé dans Bibl. nat., Cinq Cents Colbert, ms. 487, fol. 142. Nous mentionnons ce Carême, car Jean de Lingendes est encore appelé évêque de Sarlat.

(47) Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 1 et suiv.

(48) *Ibid.*, fol. 116 et suiv.

(49) *Ibid.*, fol. 105 et suiv.

Il nous reste à examiner les sermons conservés dans le recueil de la Bibliothèque Mazarine. Modèles réunis dans un vaste ensemble, comprenant toutes les fêtes mobiles et fixes de l'année, ils ne sont datés que du jour de la fête à l'occasion de laquelle ils ont été prononcés, et nous n'avons pu les replacer dans l'œuvre de Jean de Lingendes.

Nous nous permettons seulement, ces sermons étant tirés d'une grande œuvre d'ensemble, un Grand Carême, d'avancer la date de 1641, année où nous ne connaissons pas l'activité de Jean de Lingendes.

- 5^e jour de la semaine des Cendres : 11 mars ? L'auteur développe le thème de la prédestination ⁵⁰.
- 2^e jour de la 2^e semaine de Carême : 22 mars ? Traite de la grandeur et de la majesté de Dieu ⁵¹.
- Autre sermon du même jour ⁵². Sur le péché et la mort. *Incipit* : Si dieu attend la plus part des hommes, il y en a plusieurs qu'il n'attend pas, et qui n'ont pas le temps de faire pénitence...
- 5^e jour de la 2^e semaine de Carême : 25 mars ? Sur la croyance en la parole de Dieu ⁵³.
- 4^e jour de la 3^e semaine de Carême : 31 mars ? Des scandales donnés et des scandales reçus. S'attaque aux arts ⁵⁴.
- 5^e jour de la 3^e semaine de Carême : 1^{er} avril ? *O mulier magna est fides tua, fiat tibi sicut vis* ⁵⁵.
- 2^e jour de la semaine de la Passion : 12 avril ? Sur les œuvres et la grâce. *Incipit* : Rien n'est si gratuitement donné que la grace. La grace n'est pas donnée aux œuvres parce que c'est le principe du mérite, et que par ainsy elle ne tombe pas sous le mérite ⁵⁶.
- Fête de la Sainte-Anne (26 juillet), prononcé en présence de la reine ⁵⁷.
- Fête de la Transfiguration de Notre Seigneur (6 août) ⁵⁸.

Si nous résumons ce catalogue, en nous en tenant aux œuvres principales, nous trouvons :

Trois grands Carêmes ;

Deux petits Carêmes prononcés devant la cour ;

(50) Bihl. Mazarine, ms. 1056, fol. 22 à 29 v^o.

(51) *Ibid.*, fol. 39-47.

(52) *Ibid.*, fol. 68-76 v^o.

(53) *Ibid.*, fol. 97-106 v^o.

(54) *Ibid.*, fol. 105-107 v^o.

(55) *Ibid.*, fol. 160-168 v^o.

(56) *Ibid.*, fol. 169-177 v^o.

(57) *Ibid.*, ms. 1057, non fol.

(58) *Ibid.*, n. fol.

Deux oraisons funèbres, celle du cardinal de Richelieu et celle de Louis XIII.

Ces seules œuvres suffiraient à montrer quelle place a tenue Jean de Lingendes dans la prédication, vers les années 1640-1650.

C O N C L U S I O N

Peut-être est-il spécieux, au terme d'une étude de ce genre, menée sur un plan purement biographique, d'essayer de tirer quelques conclusions sur le rôle joué par Jean de Lingendes en sa qualité d'évêque de Sarlat. Quel a été l'apport de ce mondain, plus occupé par ses autres charges que par son épiscopat, dans la vie même de son diocèse ? Il est bien difficile d'y répondre, en raison en particulier de l'indigence des sources archivistiques. La question pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une autre étude. Notre propos n'était ici que de mettre en lumière ce que fut un homme que le hasard des nominations fit bon gré mal gré un Périgourdin pendant quelques années, un homme jusqu'ici mal connu qui se révèle pourtant un des esprits les plus brillants et les plus solides de son temps. On peut d'ailleurs penser que Jean de Lingendes, en raison même de sa forte personnalité, a certainement marqué son diocèse, ne serait-ce que pendant les quelques mois où il y a résidé, tant par sa présence et son exemple que par la force et la persuasion de sa prédication.

Cette question, qui nous a longuement retenu, est d'ailleurs fort importante. Même en faisant abstraction des œuvres de Jean de Lingendes prononcées à Paris, un certain nombre de ses sermons, destinés aux fidèles de son diocèse, devront être longuement étudiés par la suite. En effet de tels sermons sont relativement rares, les grands orateurs sacrés n'ayant que fort peu prêché dans leur propre diocèse. Nous avons ainsi, dans le cas particulier de Sarlat, un exemple de prédication, par un grand prédicateur, destinée au peuple et non pas à l'élite intellectuelle et sociale de la cour. Il y a là certainement un point important d'histoire culturelle et religieuse susceptible de retenir les spécialistes.

Jean VALETTE.

PIECE JUSTIFICATIVE

Sermon de Jean de LINGENDES, prononcé à Sarlat le 29 mai 1644

(Bibl. nat., nouv. acq. fr., ms. 6461, fol. 484-487).

Dominica secunda post Penthecostam

Suspiciens in Coelum ingemuit et dixit « effecta » 1, quod est adaperire oculos
(Marc 7).

Ce qui arrive dans les corps humains arrive aussy par proportion dans les corps polytiques come sont les villes et les cités, et dans les corps ecclésiastiques come sont les diocèses. L'Evangile rapporte que le fils de Dieu, passant par les quartiers de Tyr et de Sidon, rencontra un misérable languissant et malade frappé en son corps de surdité d'oreille et de defaillance de parolles et plusieurs interprètent adroitement qu'il estoit encor frappé d'aveuglement, *surdum, coecum et mutum*. Voila un corps humain misérablement gasté et corrampu de maladies et par d'étranges maladies. Les mesmes maladies se peuvent estendre dans les corps polytiques qui sont les villes et les cités, et dans les corps ecclésiastiques qui sont les éveschés et les diocèses, et la defaillance de là s'y peut trouver s'il arrive que l'évesque soit muet et manque à instruire, et la surdité y peut gaster les brebis et les peuples s'ils ne reçoivent ou s'ils résistent à recevoir l'instruction et les enseignements. Et l'aveuglement enfin se peut estendre et sur les uns et sur les autres si tous les deux ferment les yeux pour ne prendre pas garde aux connoissances des éternelles vérités qui forment la science du salut. A la rencontre de ces malheureux le fils de Dieu gémit et sospira profondement, et *suspiciens in coelum*, prononça cette mystérieuse parolle « *effecta quod est* », parolle qui, selon toute l'estendue de la pleine et entière intelligence qu'elle peut recevoir, peut estre interpréter par raport au sens que je prétens traiter, *adaperies*. Evesque, ouvre la bouche pour enseigner et pour instruire, et toi ô peuple, ouvre l'oreille pour escouter et pour ouyr. Et vous enfin, évesque et peuple conjointement, ouvres les yeux pour reconnoistre et pour penser au Ciel. Vous le sçavés, mon Dieu, qu'ayant entrepris le dessein d'establir vostre gloire et satisfaire à mes devoirs, la veue et la visite de ce déplorable diocèse, tous les effects marqués par ceste signifiante parolle, *effecta*, s'adaptent à ce que j'ay fait. Je l'ay recherché, ô mon Dieu ; l'ayant recherché, l'ay-je trouvé et obtenu ? O Ville de Sarlat, ville très chère et bien aymée, je ne sçaurais me le persuader que tu l'ayes si tost oublié que ce fut en ce lieu que donnant commencement à ce laborieux ouvrage de la visite épiscopale, j'ouvris 1^e la bouche pour les instructions, et je le sçay, il m'en souvient, *et oblivisci detur littera si non meminero*, que ce fut en ce lieu qu'apparemment au moins vous me donnastes des témoignages de consentir à ces enseignements, et d'avantage, sacrés autels, vous m'estes tous témoins que ce fut devant vous que l'évesque et son peuple ouvristmes conjointement les yeux pour reconnoistre et nos pêchés et nostre Dieu ; mais depuis, ô ville de Sarlat, qu'avons-nous fait que volontiers je te demanderois de rendre compte s'il estait temps, mais les comptes ne doivent estre rendus que quand les affaires sont achevées, et de quelque favorable succez qu'il aye pleu à Dieu d'accompagner nostre visite, alors qu'il s'en faut beaucoup que cet ouvrage n'aye ses derniers traits et puis je ne suis en ce lieu qu'en passant, et la seule impatience de vous revoir, mes biens aymés, m'a rame-

(1) Il faut lire : *Heppatheuch*, ou : *Ephpheta*.

né pour quelques momens dans vos murs pour ce que la présence et la vue de l'évesque doit ressembler, pensée de st. Chrysostome, à celle du soleil qui ne paroist jamais sans quelque effusion de quelque influence de sa vertu par les rayons de sa lumière. C'est pourquoi, vous voyant, j'ay cru estre dans l'obligation de ne vous quitter point sans avoir essayé de resandre en vos cœurs quelque impression de la vertu de Dieu par la prédication de l'Evangile qui doit accompagner toujours l'évesque et sans laquelle il ne doit non plus paroistre que le soleil sans sa lumière. Pour satisfaire donc à ce devoir, mon Dieu, que diray-je au peuple ? Puisque l'Evangile arrivant m'en donne le sujet, je leur diray cette adorable et puissante et touchante parole qui suit cette pensée. O ville de Sarlat, ouvre le cœur, ouvre l'esprit, ouvre les yeux, ouvre les oreilles; mais ô mon Dieu, ouvres 1^o la bouche de l'évesque et donnes luy des paroles capables et assez efficaces pour les consciences, et avant tout des paroles assez pures pour attirer sur luy et cette audience vos bénédictions par le crédit de cette vierge sainte qui en fût si pleinement remplie lorsque l'ange luy dist. Ce qui arriva cette journée au fils de l'homme à la rencontre d'un home particulier près de Tyr et Sidon luy arriva encore une autre fois à la rencontre de tous un peuple et à l'abord de la ville de Jérusalem, ville qu'il chérissoit et qu'il aymoit ; à la rencontre de ce pauvre malade près de Tyr et de Sidon, dit l'Evangile, **ingemuit**, il soupira jusqu'au gémissement ; à la rencontre de tout un peuple et à l'entrée de la ville de Jérusalem, il soupira jusqu'à verser des larmes, **videns civitatem flevit super eam**. La compassion de la misère de ce pauvre malade frappé de surdité, d'aveuglement et défaillance de parole, tire cette journée des soupirs de son cœur. La comparaison des mêmes maladies dont tout le peuple de Jérusalem estoit frappé dans l'ame tira alors des larmes de ses yeux. Dans le dessein de guérir les maladies corporelles de ce malade, il prononça cette parole : **Adaperies**. Dans le dessein de guérir les maladies spirituelles de l'ame de tout le peuple de Jérusalem, il prononça aussi une parole presque semblable : **O si cognovisses**, et je dis bien parole presque semblable puisqu'à les prendre toutes deux selon le sens et mystère qu'elles renferment, l'une peut découvrir l'intelligence pleine de l'autre, **Adaperies**, ouvre les yeux et particulièrement l'oreille, c'est à dire que la connoissance de J.C. particulièrement dépend de l'oreille qui est le sens discipliné et de recherche, **Si cognovisses**, si tu eusse connu, **id est** si tu eusse ouvert et l'oreille et les yeux à la prédication de l'Evangile. Ainsi ces paroles s'expliquent utilement et toutes conduisent à découvrir le grand dessein que Dieu a que nous connoissons, et qu'estre à dire connoistre ? C'est le fondement de tout le discours.

Pour qu'un chretien connoisse, **vide concionem o si cognovisses**.

Le Conventionnel Jean ALLAFORT et ses enfants

Jean Allafort, député de la Dordogne à la Convention nationale et membre du Conseil des Anciens, est né au Bourdeix, en 1740. Issu d'une ancienne et riche famille bourgeoise, qui possédait des terres dans le Nontronnaise, à Bussière-Badil, Jean Allafort, revêtu du titre de licencié en droit, entre très jeune dans la magistrature. Tout d'abord, il témoigne d'une grande aptitude à défendre les justes causes et d'une même indépendance à l'égard des autorités ou de la tyrannie de l'opinion. Avocat talentueux, il sait qu'il peut se sauver par l'esprit et sauver les autres par sa présence d'esprit, mais sa « scrupuleuse conscience l'effraye sur l'étendue des devoirs imposés à la profession d'avocat et il se croit obligé de réparer à ses dépens la perte des causes qu'il ne fait pas triompher... » C'est, du moins, ce qu'affirme Frédéric Dumas-Ribadeau dans *l'Eloge funèbre* de son oncle Allafort, paru à Limoges, chez Chapoulaud, en 1838.

En réalité, Jean Allafort possède au plus haut point le goût de l'indépendance, l'amour de la terre et le sens des affaires. Il renonce donc à plaider, mais donne des consultations à tous les habitants du Nontronnaise. Y a-t-il un compte à régler, un litige à vider, on se soumet, de part et d'autre, au jugement du légiste. Ses activités sont variées : en 1779, c'est en qualité de maître de forge qu'Allafort s'engage envers Mgr. de Sartine, ministre et secrétaire d'Etat au département de la Marine, à « surveiller les fondages qui seront exécutés à la forge de la Chapelle-Saint-Robert par le sr. de Versanne, en conséquence de son marché passé avec M. le comte de Roffignac le 12 août 1777 et de son adhésion à la cession qui a été faite de ce marché à Sa Majesté le 22 mars 1779. Dont il me sera délivré ampliation... ». Jean Allafort promet, aussi, de « présider au choix et au mélange des mines, de veiller à ce que la fabrication soit bien faite, et à ce que les bouches à feu qui seront coulées le soient sur les proportions et d'après les plans qui lui seront fournis... ». Il s'engage, enfin, à faire les avances nécessaires pour acquitter les frais de transport de toutes les pièces d'artillerie provenant des-dits fondages depuis la forge de la Chapelle jusqu'à Rochefort, ainsi que celles pour le paiement du droit de la marque des fers auquel lesdites pièces seront sujettes.

Moyennant quoi, il sera payé au sr. Allafort par le Trésorier général de la Marine, tant pour le remboursement de ses avances que pour ses peines et soins, la somme de quatre livres par quintal de toutes les pièces d'artillerie qui, après avoir été visitées et éprouvées, seront admises en recette par les officiers du port de Rochefort. Le sr. Allafort se soumettra, au surplus, « à la retenue de quatre deniers pour livre attribués aux Invalides de la Marine, ainsy qu'aux frais de quittance et de contrôle... ». L'acte, qui porte la signature d'Allafort et celle du ministre Sartine, est daté de Chénedières, paroisse de Bussière-Badil, le 16 octobre 1779.

La bonté officielle d'Allafort — encore que l'usage y soit pour beaucoup dans l'octroi de ces 4 deniers par livre — ne fait aucun tort à sa bonté domestique. C'est — en partie — pour cette raison qu'il accepte, quelques années plus tard, de représenter sa région à la Convention nationale. Il cède, alors, aux sollicitations réitérées des électeurs périgourdins, et « va défendre en face de l'Europe les droits de tout un peuple... ». Le 16 janvier 1793, Jean Allafort vote en ces termes la mort de Louis XVI : « Louis, en conscience, tu as mérité la mort. Je la prononce. » Logé à Paris, à l'hôtel de Cambrai, rue Pagevin, près de la place des Victoires, il vit au milieu des agitations avec « sa frugalité et sa simplicité de mœurs habituelles ». Sa mission civique qui, certes, n'exclut pas en lui l'amour paternel, lui a imposé un dur sacrifice : dès 1792, quand la patrie a été déclarée en danger, il a autorisé son fils, un enfant de moins de 15 ans, à s'engager : « Va, mon fils », lui a-t-il dit au milieu de ses larmes, « Va et sois digne de ta patrie et de ton père... ». Le jeune garçon, volontaire dans la 7^e compagnie du 1^{er} bataillon de la 14^e demi-brigade d'infanterie légère, armée du Bas-Rhin, envoie à son père, de Belfort, le 5 novembre 1792, cette missive touchante et truffée de savoureuses fautes d'orthographe :

« Mon très cher père, je vous écris celle ci pour m'informer de l'état de votre santé et en même temps pour vous donner de mes nouvelles. Quand à moi, je me porte bien. Je vous assure que j'ai été bien maurlifié de ne pas avoir pu vous donner de mes nouvelles aussitot que nous sommes arrivés à Belfort. Mais les occupations que nous avons tous les jours m'en on empêché. Vous devès avoir reçu une de mes lettres que je vous ai écrit de Fontainebleau. Je vous disais que nos assignats de 5 livres ne valent que trois livres et ceux de cinquante ne valent que 30 livres et pressissément je me trouve avoir acheté une montre à Fontainebleau. Comme vous savès que l'or ne valet pas plus

pour nous que les assignats, j'ai mieux aimé la payer en or parce que en la payan en or, cela fit que je la paya moins chère de 80 livres que ci je l'avé payé en assignats. Je vous prie de bien vouloir me faire passer un louis d'or, comme je n'en u pas assé pour payer ma montre, je pria Vilardou de m'en preter un. Il u la complaisance de me le prêter, ainsi par consaiquand il faut le luy remettre. Et pour cela il faut que vous ayé la bontai de me le faire passer... Je crois fort que nous passons notre ivert à Belfort, ci non nous passerons tout de suite le Rins et nous irons dans l'armée de monsieur Laférière. Je vous prie de vouloir bien donner de mes nouvelles à ma sœur, car il ne m'est pas paussible de lui écrire : nous montons la garde le matin à 8 heures, il faut alé à l'ordre à midit, il faut aller à l'exercice jusqu'à 2 heures et le soir à quatres heures jusqu'à sis heures, ainsi vous voyé ci nous avons le tems de reste... Je finis en vous embrassant de tout cœur, votre très humble et très obéissant fils.

Allafort fils. »

Jean Allafort pourvoit aux besoins de son fils, pour qui il tremble sans cesse. Le 18 thermidor an 3 (3 août 1795), il écrit au directeur de l'hôpital de Belfort :

« Citoyen, permettès que je m'adresse à vous pour avoir quelques renseignements sur la situation de mon fils... Le sergent major de sa compagnie me dit dans sa lettre du 23 Messidor que mon fils est parti pour l'hôpital le 9 pluviôse et qu'on n'a pu savoir de ses nouvelles depuis cette époque. Comme on présume que d'hôpital en hôpital, il a été transféré dans celui de Besançon, veuillez bien vérifier et me marquer s'il y est encore ou s'il en est sorti, où il a passé, enfin ce qu'il est devenu. Je vous prie, de grâce, de ne pas me refuser une prompte réponse car je suis vivement inquiet sur le sort de cet enfant. Il était dans l'usage de m'écrire tous les quinze jours et cependant je n'ai rien reçu de lui depuis la fin de nivose. Soyez sensible, bon citoyen, à ma sollicitude en me donnant le plus promptement possible les renseignements que je vous demande. Pardon de la peine que je vous donne. Recevès d'avance toute ma reconnaissance. Salut et fraternité. Allafort. »

La réponse arrive bientôt : à la première bataille, la mort a fait tomber des mains encore sans expérience du jeune Allafort l'arme qu'elles pouvaient à peine porter. Le malheureux père en éprouve un cruel chagrin. Il ne peut trouver de réconfort que dans la correspondance qu'il échange presque quotidiennement avec sa fille Marie — gardienne de la pro-

priété périgourdine de Bussière-Badil — sa fille qu'il chérit doublement à présent, puisqu'il n'a pas d'autre enfant et que sa femme, Marie Monsalard, n'est plus. Le 16 germinal an 2 (5 avril 1794), il lui avait écrit :

« ...Chaque député à la Convention, ma chère fille, est obligé de rendre compte à la nation de la fortune qu'il possédait à l'époque de la Révolution et de celle qu'il possède actuellement afin de faire connaître ceux qui se sont enrichis aux dépens du peuple dans les places qu'ils ont occupées. Tu sais bien que je n'ai jamais été un fripon mais il faut que je le prouve. Il est donc nécessaire que tu declares la somme que tu as entre (les) mains et ce qui l'est dû... »

Sans doute — et nous en aurons plus tard la confirmation — Jean Allafort n'est-il pas toujours aussi désintéressé qu'il le prétend. Du moins, peut-on certifier qu'à maintes reprises il ouvrit sa bourse pour arracher aux fureurs révolutionnaires la fortune ou la vie des proscrits. Il protégea efficacement un de ses « pays », François-Xavier de Lamberterie, qui, émigré à la suite d'une querelle d'amour-propre avec sa prolifique parentèle, souhaitait rentrer en France.

Les autres lettres d'Allafort à sa fille s'échelonnent du 4 brumaire an 5 (25 octobre 1796) au 24 pluviôse an 5 (9 février 1797). Elles nous apprennent que le conventionnel est un paysan qui adhère à sa terre comme un arbre, par ses racines les plus profondes. Pour lui, le paysage n'est que le « pays », et, seuls, comptent les êtres qui l'habitent.

« 4 brumaire : J'ai reçu, ma chère fille, ta lettre du 15 vendémiaire dont l'adresse est écrite par une main étrangère. Je suis étonné de ce retard et encore plus d'une écriture qui peut me faire soupçonner que ta lettre a pu être décachetée. Ce n'est point la déliance dans les biens nationaux d'émigrés qui m'ont engagé à te proposer de chercher des acquéreurs pour le domaine de *Lessard*; mais la crainte de ne pouvoir payer la somme que je dois pour cet objet dans le temps et aux époques fixés par la loi. Et il est impossible que les biens nationaux vendus puissent éprouver la moindre atteinte contre les acquéreurs, à moins que la contre-révolution ne s'opère et que la République ne périclite, mais comme elle se soutiendra malgré les efforts et la rage des émigrés, j'espère conserver le bien de *Lessard* pourvu que je puisse le payer. Je ne veux pas me voir privé d'un bien aussi précieux et aussi productif... C'est sur les moyens de pouvoir payer que je t'ay fait part de ma sollicitude. Je t'ay

dit ce que je puis faire de mon côté à force de privations et tu ne me dis rien des efforts que tu peux faire de ton côté. D'après ce que tu m'écris, tu es sans doute en ce moment en possession du ci-devant presbytère de Souffraignac ¹. Je suis bien aise que cela se soit passé sans secousse. Il est vraisemblable que tu en jouiras paisiblement et que la malveillance s'apaisera peu à peu... Je n'ai point écrit au capitaine du fils des métayers de Souffraignac parce que je ne sais où le prendre. Il se peut faire qu'il soit en ce moment dans l'armée aux ordres du général Bonaparte, mais j'ignore dans quelle partie du territoire occupée par cette armée ce bataillon se trouve en ce moment. Si je puis découvrir où il est, j'écirai au conseil d'administration pour savoir s'il existe ou non. D'ailleurs ses père et mère ne doivent point être inquiets sur ses besoins parce que nos troupes ne manquent de rien dans un pays où tout est abondant. Je t'envoie par le courrier de ce jour un paquet chargé que tu retireras au bureau de la poste de Nontron, le contrat d'acquisition du *bien de Lessard* avec les quittances du receveur des domaines nationaux de Périgueux. Tu produiras le tout au receveur de Nontron pour lui prouver que je persiste dans cette acquisition. Comme il pourrait se faire qu'il te demande ce qui revient à la Nation sur le prix de ton contrat de ferme depuis le jour de ce contrat jusqu'à celui de ton acquisition, tu lui observeras que tu ne dois que depuis le dit jour de ton contrat ferme jusqu'au 6 messidor, que tu as consigné le second quart et même plus, de ta soumission suivant la quittance finale du receveur de Périgueux du 19^e du même mois, attendu que, suivant l'article 3 de la loi du 22 prairial additionnelle à celles du 28 ventôse et 6 floréal concernant les mandats territoriaux, tu devrais entrer en jouissance dudit domaine dès l'instant que tu as consigné le second quart et que par conséquent les revenus de ce bien nous appartenaient à commencer du dit jour six messidor. Comme il me semble que tu m'as marqué que ton contrat de ferme a été passé le 24 prairial, il s'en suit qu'à toute rigueur tu ne dois payer à la Nation que pour 12 jours, ce qui serait si modique que je ne peux croire que le receveur de Nontron exige la moindre chose... Comme tu as vraisemblablement un temps affreux pour faire les vendanges, tu ne pourras pas faire d'aussi bon vin que tu me l'as annoncé. Tant pis, car il me faudrait du bon vin pour ma vieillesse... Adieu, ma chère fille, je t'embrasse de tout cœur... »

(1) Auj. Souffraignac, canton de Monthron (Charente).

Pour l'ex-conventionnel, devenu membre du Conseil des Anciens, un homme de bien, c'est, avant tout, un homme qui soigne son bien ! C'est, aussi, un être capable de satisfaire à la confiance de ses compatriotes, ainsi que le prouvent ces lignes :

« ...Quant au militaire dont tu me parles, ma chère fille, et qui désire obtenir un congé absolu, ne pouvant pas continuer son service à cause d'une blessure qu'il a reçue, il doit, pour parvenir à obtenir ce congé, se faire visiter par deux officiers de santé devant l'administration de son canton et devant la commission du pouvoir exécutif de ce canton. Des officiers de santé lui donneront un certificat qui constatera que sa blessure ne lui permet plus de porter les armes. Ce certificat sera visé par cette administration et par le commissaire. Il fera en conséquence une pétition au ministre de la guerre à l'effet d'obtenir ce congé. Il peut me la confier. Je l'appuierai de tout mon pouvoir sans cependant promettre aucun succès parce que, suivant la lettre, il s'est retiré chez lui sans permission de son corps, et qu'il peut bien être poursuivi comme déserteur... »

Le 22 brumaire an 5 (12 novembre 1796), Jean Allafort constate, avec soulagement, que les « dangers qui semblaient menacer sa fille, à présent en possession de la maison cy-devant curiale de Souffraignac » ont disparu, grâce au savoir-faire de Marie Allafort, à sa prudence, à sa douceur :

« Tu es parvenue à convertir leurs fureurs et leurs menaces en honnêteté et en bienveillance et ce sera toujours avec des manières populaires et délicates que tu conserveras leur estime. Tu vois que le vieux proverbe se justifie chaque jour : on attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre... Il paraît que tu l'étais trompé sur le produit de tes vendanges; il s'en faut bien que cette erreur soit désagréable, car son effet nous donnera un peu de secours dans nos paiements à faire. Il paraît qu'il y a eu bien peu de raisins noirs puisque tu as été obligée de faire quatorze barriques de vin blanc qui, dis-tu sera bien bon, quoique la pluie n'ait pas cessé sur les vendanges; cependant, permets moi de suspendre mon jugement jusqu'à ce que j'en ai bu. S'il est aussi excellent que tu le dis, j'ai bien tort de craindre de gâter le vin en y meslant de l'eau. Tu dois être bien satisfaite de la récolte en vin du domaine de *Lessard*. Il est vraisemblable que les vignes sont si vieilles qu'elles ne peuvent plus produire. Si cela est ainsi, ne serait-il pas utile, et même nécessaire de faire faire d'autres plantations soit par les métayers soit par des vignerons ? Si les champs incultes sont pro-

pres à la vigne, il faudrait les y employer et les préparer de bonne heure. Concerles toi pour cela avec les métayers... Adieu, le courrier va partir. Je t'embrasse de tout mon cœur. Ecris moi souvent et cherche à vendre ton vin de bonne heure pour payer, hélas, quand nous serons sortis de nos dettes... »

Il semble que, ses revenus étant devenus insuffisants, Allafort ait dû vendre une partie de ses biens. Vers 1794, on a dit qu'il « ne consentit pas à violer la loi qu'il avait votée en refusant de recevoir pour sa valeur nominale un papier-monnaie frappé d'un discrédit général... » Avec l'hiver de 1796, survient l'habituel cortège des maladies et des inquiétudes qu'elles soulèvent :

« Le citoyen Labrousse Lagrange, ma chère fille, m'a remis les six bonnets de coton dont tu m'as chargé ainsi que la lettre que tu lui as confiée. Elle est datée de la Ronchie ainsi que plusieurs autres que tu m'as écrites depuis que tu as un autre azile et que le cy-devant curé a évacué son ancien presbytère. Je puis t'assurer que je n'ai pas été sans inquiétude sur ce que tu n'habitais pas encore cette maison. J'attribuais, à la vérité, cela à des causes bien différentes de celles qui t'en ont empêchée, parce que je ne soupçonnais pas qu'après une maladie aussi longue et aussi grave à laquelle tu as échappée, j'aurais la cruelle douleur d'apprendre que tu en éprouves une autre qui est peut-être aussi dangeureuse. Ton commissionnaire en aurait gardé le secret si je n'eusse été averti par une des lettres qu'il m'a remises. Je lui ai donc fait avouer qu'il t'a vue avec une maladie telle qu'elle t'a empêchée de déménager. Grand Dieu ! Quel est mon sort ? Je suis donc condamné à te voir sans cesse dans les maux et dans les souffrances et ta vie en danger. Ecris moi promptement si tu veux que je puisse résister au chagrin qui me dévore. Je viens d'envoyer au receveur des Domaines nationaux d'Angoulême le montant de ce qui restait sur la maison cy devant curiale de Souffraignac. J'attends ma quittance finale. Ainsi je n'aurai plus à m'occuper de cet objet... Mais, je crains bien qu'en achetant la maison curiale, nous n'ayons, en même temps, acheté une pomme de discorde, à cause de la terre qui est devant la cour. Ou bien tu ne tiendras ni poules ni dindes car la volaille en sortant de la cour ne manquera pas d'aller gratter cette terre et y causer du dommage. Si elle était à vendre, et que nous puissions avoir la commodité de la payer, il serait bien essentiel d'éloigner un voisin qui peut violemment nous incommoder... Je dois encore 3 428 l. mais il me sera impossible de pouvoir faire, par mes économies, plus de 1 428, en suposant même qu'il ne m'arrive

aucun accident. Aussi, il faudra trouver 2.000 dans notre médiocre revenu pour finir ce paiement sans compter les impositions de cette année... J'ai cessé depuis le commencement de ce mois de l'envoyer le *Rédacteur* parce que depuis ce temps-là je ne le reçois plus. Il faut bien que je fasse la dépense pour un abonnement. En vérité, je ne sais à quel journal donner la préférence, tellement les journalistes sont puans d'aristocrates, désorganiseurs et dangereux... »

L'état de Marie Allafort s'aggrave en novembre 1796.

« Je viens de recevoir, ma chère fille, ta lettre du 25 Frimaire. Les détails qu'elle me donne me jettent dans la plus affreuse mélancolie. En vérité, je ne sais plus où j'en suis, car dans le moment où je croîs du moins pouvoir espérer que tu te portes bien, c'est alors que tu es presque dans la tombe... Après avoir échappé à une maladie dont le ressouvenir me fait frissonner, tu viens d'en supporter une autre non moins dangeueuse et qui rouvre la plaie que la première avait faite dans mon âme. Je vois bien que tu n'as jamais été bien rétablie de la première parce que la peine, les fatigues et les injures du temps auxquelles nos affaires sont constamment exposées étaient autant d'obstacles à une heureuse convalescence. Il te faut absolument du calme et du repos. Heureusement, le moment approche où je pourrai partager tes embarras et adoucir le poids qui t'accable si souvent... Je te charge de faire agréer toute ma reconnaissance à l'officier de santé qui t'a conservé la vie... »

Allafort parle, ensuite, de la mort du « pauvre Pierre » (son métayer de Souffrignac) :

« Il était laborieux, honnête, et il nous était si attaché. Je le regrette infiniment. Je désire que son frère ait un meilleur sort et que la Providence nous le conserve. Quant à son fils, il n'est que trop évident qu'il aurait besoin de son secours, mais il est impossible qu'il puisse l'avoir auprès de lui qu'après la paix, attendu que le Directoire n'accorde point de congé aux volontaires qui sont en présence de l'ennemi. Et, précisément, il est dans l'armée d'Italie qui combat tous les jours les Autrichiens. Je fus hier dans les bureaux de la guerre pour tâcher d'en savoir quelques nouvelles. J'ai trouvé dans les extraits mortuaires un Jean Borderon, mort à l'hôpital de Strasbourg. Mais, il était natif de Saint-Tron, dépt de la Charente, ce ne doit pas être le fils du métayer, puisqu'il s'appelle Nicolas Borderon. Je vais écrire au conseil d'administration de son bataillon qu'on m'a dit être à Crémone en Italie, pour savoir s'il est vif ou mort. Ne par-

le pas de tout cela aux métayers. Dis leur simplement que je fais tous les efforts possibles, pour les tranquiliser... »

La convalescence de la jeune fille s'annonce bientôt satisfaisante :

« J'ai reçu, ma chère enfant, ta lettre du 28 Nivôse dernier. Je suis donc tranquille sur ta santé, puisque tu m'assures que tu te portes bien. Je suis content, pourvu que cela soit bien vrai. Je viens d'apprendre que tu as d'excellent vin blanc, cela par un de mes bons amis. C'est d'autant plus remarquable que les vins blancs, sont, en général très faibles. Je lui ai annoncé, il y a deux jours, que je ne manquerai pas de te donner des applaudissements de ce que tu as su l'engager à en boire. J'espère que dans trois mois et quelques jours je serai à portée de juger de la qualité de ce vin. Mais, je ne réponds pas de lui trouver quelques défauts. S'il en a je ne dissimulerai pas. S'il n'en a pas, je prépare un gros volume d'éloges pour celle qui a si bien réussi en le faisant... J'ai été chez un libraire pour acheter les deux grands-maires (*sic*) et les dictionnaires que tu me demandes. On n'a pas voulu me les donner à moins de 56, comme cette somme et le prix du port m'ont paru trop fort, je n'ai pas fait cette emplette. Il faut bien que je puisse accumuler avant de partir d'ici une somme de 1.800 pour payer deux dixièmes du bien de Lessart, et il faut bien que je conserve quelque argent pour payer les frais de mon voyage. Sans ces deux motifs, je n'aurais pas hésité à satisfaire sur le champ ton goût pour ces deux langues étrangères... Les métayers de Souffrignac font très bien de marier leur fille ; le nouveau venu remplacera le pauvre Pierre que je regrette. Hélas ! ma fille, si mes vœux avaient été exaucés, tu ne serais pas aujourd'hui dans le cas de plaisanter sur le mariage d'une fille qui a six ans de moins que toi... »

Cette missive est datée du 24 pluviose an 5 (9 février 1797). Un mois plus tard, Jean Allafort, qui avait été appelé au Conseil des Anciens alors qu'il siégeait encore à la Convention, refuse de renouveler ce second et plus honorable mandat, et retourne à la vie privée. Cet exil parisien pèse trop lourd au père qui souhaite marier sa fille et à l'homme des champs qui brûle de gérer à nouveau ses propriétés. Le registre d'état-civil de Souffrignac mentionne, à la date du 20 brumaire an 6 (10 novembre 1797) qu'il y a « promesse de mariage entre *Jean-Baptiste-Michel Grolhier*, fils de Pierre Grolhier, ancien notaire, et de Marie Mazeau, et *Marie Allafort*, demeurant à Souffrignac, canton de

Montbron, dépt de la Charente, fille de Jean Allafort, représentant du peuple, et de feu Marie Monsalard. »

Ce mariage comble les vœux de Jean Allafort qui reprend, aux côtés du jeune ménage, sa douce vie familiale. Il accepte, pourtant, sa nomination de commissaire du Directoire dans son département.

Tant que durent le Consulat et l'Empire, il refuse, en jacobin impénitent, toutes les charges et tous les honneurs. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, qui exclut à perpétuité du royaume les conventionnels qui ont voté la mort de Louis XVI et leur accorde un délai d'un mois pour sortir de France, Jean Allafort trouve assez de courage pour consoler ceux qui l'entourent :

« Mes amis, dit-il, laissez-moi subir ma destinée, moi seul l'ai encourue ! Je m'en irais trop malheureux si j'emportais avec moi la pensée qu'elle pourrait rejaillir sur quelqu'un de vous... »

Pourtant, à 76 ans, abandonner sa patrie, sa famille, ses amis, ses champs, pour aller quémander une hospitalité précaire en Hongrie ou en Silésie, pour Jean Allafort, c'est pire que la mort !

Des personnes influentes s'entremettent pour obtenir la grâce du proscrit. Celui-ci obtient un certificat de prolongation :

« Le Préfet de la Charente, assuré de l'état d'infirmité où se trouve le s^r Allafort compris dans la loi du 12 janvier, lui accorde une prorogation jusqu'au 15 avril prochain pour se conformer aux dispositions de l'article 7 de cette loi. Fait à Angoulême, le 8 mars 1816.

Signé : *Creuzé de Lesser.* »

Le comte Decazes, ministre de la Police, qui est un ancien obligé de Jean Allafort, l'autorise à résider à Paris. Pour lui faire accepter cette faveur accordée en dehors de la loi, Marie Grolhier trompe son père et lui fait croire que le gouvernement de Louis XVIII a ordonné un sursis de départ, et qu'on ne tardera pas à rapporter la loi.

Deux ans s'écoulent dans le provisoire. L'incognito qu'il est tenu de garder et l'éloignement du sol natal altèrent gravement la santé du vieillard, qui meurt le 5 mai 1818, à 2 heures du matin, après une agonie de trois jours. Ses restes, d'abord ensevelis au cimetière du Père Lachaise, sont transférés dans un enclos de son jardin de Souffrignac, puis au cimetière de Souffrignac. On peut lire sur la tombe de Jean Allafort et sur celle de sa fille, deux inscriptions respectivement gravées sur stèle de bronze et sur marbre :

« Ici repose Jean Allafort, né au Bourdeix (Dordogne) en 1740, mort à Paris le 5 mai 1818, ancien député à la Convention nationale, membre du Conseil des Anciens. En 1838, sa fille a fait rapporter ses cendres dans cette retraite d'où il avait été arraché en 1816. Vous qui l'avez connu, redites à vos enfants ses vertus modestes, son patriotisme et son malheur. Faites que ce monument comme sa mémoire soient ici à jamais un objet de respect. Marie Allafort, veuve Grolhier, aux mânes de son malheureux et excellent père. »

« Marie Allafort, veuve Grolhier, décédée le 22 mai 1847. »

Christian de SEZE.

Autour de Léon BLOY

Joseph Bollery, dans son remarquable *Essai de biographie* (1), écrit en parlant du père de Léon Bloy : « Jean-Baptiste Bloy était-il franc-maçon comme le suppose l'auteur du « Désespéré » ? On n'a, jusqu'à présent, découvert aucun document qui permette de l'affirmer ».

Ce document, ou plutôt ces documents, je viens de les retrouver aux Archives de la Dordogne dans un dossier relatif à la franc-maçonnerie de Périgueux (2). Un procès-verbal de séance des « Amis persévérants », tout d'abord, daté du 12^e jour de l'an 5840 de l'ère maçonnique (8 février 1840), mentionne la présence d'un « Bloy, secrétaire », le président étant le vénérable Charrière, les 1^{er} et 2^e surveillants les frères Bérard et Bernis. Cette séance est du reste presque entièrement consacrée à l'installation d'un profane de marque, le sous-préfet Jean-Baptiste-Albert de Calvimont, alors âgé de 36 ans, qui se voit honoré d'un discours du vénérable et d'une « planche » (3) du Frère Lalli, artiste visiteur.

Deuxième document : c'est une lettre adressée de Périgueux le 13 mars 1840 par Dubois au « très cher Frère » Bloy, employé des Ponts et Chaussées. L'expéditeur envoie 33 F 05 à son correspondant et le charge de les remettre au trésorier de la Loge pour régler l'abonnement au journal « Le Globe ».

Deux jours après, le 15 mars, la Loge des « Cœurs fidèles » de Strasbourg demande par circulaire (4) à l'Orient de Périgueux de participer à une souscription qu'elle lance pour l'érection d'une statue à Gutenberg. Cette pièce est aussitôt renvoyée au conseil d'administration des « Amis persévérants » par le « secrétaire titulaire », qui signe en marge « Bloy » ; confrontée avec la signature de Jean-Baptiste qui figure sur l'acte de naissance de son fils Léon (Périgueux, 12 juillet 1846), l'écriture est sans aucun doute possible de la même main.

Les comptes de recettes et dépenses du trésorier de la Loge, Bardel, fournissent aussi de précieux renseignements. On note au chapitre des recettes, sous le n° 23, 19^e jour du 3^e mois 5841, que « Jean Blois » a reçu les 2^e et 3^e grades et qu'il a bien acquitté une cotisation de 3 F pour le dernier trimestre de 1840. Au chapitre des dépenses, sous le n° 6, le 9^e jour du 11^e mois 5840, le trésorier a payé 1 F 20 pour « une planche au Frère Tardieu en faveur du Frère Blois », nous ignorons malheureusement le contenu de cette lettre.

(1) Joseph Bollery, *Léon Bloy, essai de biographie...* (Paris, Albin Michel, t. I, 1947), p. 45.

(2) Arch. dép. Dordogne, cote provisoire 4 M.

(3) Cette « planche » (lettre) est annexée au procès-verbal.

(4) Pièces exposées au Musée du Périgord en décembre 1967 et janvier 1968.

Relevons encore le nom de « Bloy » sur une liste d'inscription au « banquet de la fête patronale de l'ordre maçonnique pour le solstice d'hiver 5842 », banquet qui devait se tenir à six heures du soir et à 4 francs par tête — deux services étaient prévus — chez le sieur Pourquery, à l'hôtel du Périgord, et auquel Jean Bloy ne participa d'ailleurs pas puisqu'en face de son nom figure une mention négative. Enfin, allusion est faite à « Jean Blois » sur une liste de souscription lancée par les « Amis persévérants » en faveur des victimes des désastres dus au débordement des eaux de la Loire (1846).⁴

*
* *

Voici donc solidement établie, croyons-nous, l'appartenance du père de Léon Bloy à la loge maçonnique de Périgueux. Il m'a semblé tout aussi intéressant, dans le même ordre d'idées, de noter que les documents de notre dossier font également allusion au frère Carreau, propriétaire, ainsi qu'à Germain Goudeau, entrepreneur.

Ce Carreau, dont le prénom n'est pas indiqué, est sans doute le « patriarche » Jean Nicolas, grand-père maternel de Léon Bloy. Il assiste lui aussi à la réception d'Albert de Calvimont, paie sa cotisation de 3 francs en 1841 et s'inscrit pour une participation effective au banquet de 1842; il figure en outre dans les comptes de la Loge en 1850 pour une cotisation de 24 francs. Quant à Germain Goudeau, qui est redevable en 1850 de 66 francs pour sa cotisation et de 18 francs pour son 3^e grade, et que l'on trouve aussi sur la liste de souscription de 1846, il n'est autre que le père d'Emile Goudeau, fondateur des « Hydropathes » et cousin de Léon Bloy.

Bien mieux encore, on relève dans un contrôle nominatif d'avril 1831 qui donne la liste des membres composant les loges unifiées des « Amis réunis » et de « Henri IV », le nom et la signature d'un « Bloy fils ». S'agit-il de Jean Bloy, le grand-père de Léon, ou de son grand-oncle Elie ? La confrontation de la signature avec celles qui figurent à l'acte de mariage de Jean (Périgueux, 1^{er} brumaire an IX) n'est pas déterminante; il est certain, en tous cas, que ce « Bloy fils » n'est pas le père de Léon, car il n'avait que 17 ans en 1831 et sa signature est toute différente. C'était un peu, on le voit, une tradition familiale chez les Bloy et leurs alliés que de se compter au nombre des « enfants de la Veuve ».

Noël BECQUART.

LES PORTAILS DES ÉGLISES DE SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL, SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE et SAINT-MARTIN-LE-PIN

Les portails que nous présentons appartiennent à des églises du diocèse de Périgueux. L'une, Saint-Martin-le-Pin, était au diocèse de Limoges jusqu'au concordat de 1801 ¹.

PORTAIL DE SAINT-SULPICE-DE-MAREUIL (pl. 1).

Trois voussures plein-cintre, dont deux sont à arêtes vives, retombent sur une imposte décorée d'un bandeau et d'une lorsade. Elles sont soutenues par des colonnettes adossées, dont le fût est tourné. Les chapiteaux également tournés sont décorés d'un bandeau, de trois grains d'orge et d'un astragale torique. Les bases sont érodées. Le cordon d'archivolte, orné de têtes de clous, retombe sur l'imposte.

Les faces verticales des voussures sont sculptées d'éléments de très faible relief. A remarquer que le cloisonnement des thèmes ne tient pas compte des claveaux.

La voussure d'extrados est décorée de gauche à droite, d'un coq, d'un porteur d'eau et de son ange protecteur, d'un cheval, d'un clerc tenant dans sa main droite un bâton et dans sa gauche un livre, d'un cheval, de trois griffons se mordant au cou, à corps annelés et à queues enchevêtrées.

La voussure médiane est décorée d'un chevron de profil arrondi, la voussure intérieure de deux boudins.

PORTAIL DE SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE (pl. 2).

Trois voussures plein-cintre à arêtes vives retombent sur une imposte décorée d'une lorsade. Elles sont soutenues par des colonnettes adossées, dont les fûts sont tournés. Les chapiteaux sont décorés de feuillage et d'un astragale torique, les bases d'un cavet entre deux tores. Le cordon d'archivolte est orné de têtes de clous, il retombe sur l'imposte. Les faces verticales des voussures sont sculptées en méplat ; le cloisonnement ne tient pas compte des claveaux.

La voussure d'extrados est décorée de gauche à droite, d'un coq, d'un porteur d'eau et de son ange protecteur, d'un cheval, d'un clerc (?) tenant dans sa main gauche un bâton et dans sa main droite un livre, d'un cheval dont la queue passe entre ses

(1) J. Secret, *Les églises en Dordogne de l'ancien diocèse de Limoges*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LXXIX, 1952, p. 245.

ST SULPICE de MAREUIL





—2—

S^t MARTIAL de VALETTES^t MARTIN le PIN

—3—

pattes arrière pour remonter sur sa croupe, d'un sagittaire, d'un chien mordant au cou un quadrupède, lui-même mordu à une patte arrière par un autre chien, enfin d'un sonneur de cor tenant dans sa main gauche une sorte de sceptre.

La voussure médiane est décorée de gauche à droite de griffons aux corps annelés, se mordant le cou, une patte, le bout de la queue (à remarquer un griffon à deux têtes). Un des griffons se retourne et se mord le corps. Sur le claveau central est sculpté un masque humain inscrit entre les replis d'un griffon.

La voussure intérieure, très érodée, est décorée de gauche à droite d'un personnage tenant un manteau, d'un personnage tenant une barre, d'un personnage portant une branche d'arbre et d'un autre dont il ne reste que la tête.

PORTAIL DE SAINT-MARTIN-LE-PIN (pl. 3).

Trois voussures plein-cintre, à arêtes vives, retombent sur une imposte ornée d'un bandeau et de têtes de clous. L'ensemble est porté par des colonnettes adossées, au fût tourné décoré de quinze séries de trois grains d'orge. Les chapiteaux également tournés sont décorés d'un bandeau à torsades, de trois grains d'orge et d'un astragale torique. Les bases sont décorées d'un grain d'orge et de trois tores. Le cordon d'archivolte est orné de têtes de clous; il retombe sur l'imposte. La face verticale de l'archivolte, à arêtes toriques, est décorée d'éléments de faible relief. De gauche à droite, on voit un lapin, un personnage avec une tête monstrueuse, un cheval, le buste d'un personnage tenant un bâton, un personnage dont les détails sont très érodés, un sonneur de cor tenant dans sa main gauche un bâton, un quadrupède mordant un objet, un porteur de gerbe et deux quadrupèdes.

La voussure d'extrados est décorée de gauche à droite, d'un clerc (?) tenant dans sa main droite un bâton et ayant la main gauche levée; d'un porteur d'eau, d'un quadrupède, d'un oiseau, d'un âne, d'un poisson, d'un personnage féminin avec des nattes et des bracelets aux poignets, d'une tête de bovidé, d'un thème cynégétique (retour de chasse), d'un serpent mordu par un oiseau.

La voussure médiane est décorée d'un personnage levant la main droite, d'un autre personnage tenant un outil, d'un quadrupède, d'un personnage ayant dans sa main droite une branche et tenant avec la main gauche un cheval par la bride.

La voussure intérieure, très érodée, est décorée d'enroulements géométriques.



Ces portails, tous sculptés en méplat, semblent dater de la fin du XII^e siècle. Deux d'entre eux (St-Sulpice-de-Mareuil et St-Martial-de-Valette) paraissent dûs au même sculpteur (thème du porteur d'eau). Le troisième (St-Martin-le-Pin), présente de grandes analogies avec les deux autres (les seaux d'eau portés sur une barre)² et l'on peut avancer que s'il n'est pas du même sculpteur, il a subi une très forte influence pour son exécution³.

Une égale uniformité se retrouve dans le métier du sculpteur : surfaces rondes sans arêtes vives. Il sait sculpter des pat-tes, des têtes d'animaux, des corps, des habits avec leurs plis. Cependant, on éprouve, à la vue des têtes humaines, bouclées, aux yeux allongés percés au trépan, aux grosses lèvres, une impression étrange, comme devant des images qui sembleraient venir de l'Orient. Très probablement, ces motifs ont eu à l'origine une signification en rapport avec le symbolisme chrétien ; mais ce sens nous paraît pratiquement insaisissable, sinon irrémédiablement perdu ; l'image est devenue ornement pur.

M. et G. PONCEAU.

(2) Il s'agit de la palanche que le patois périgourdin appelle *lou chambalou*.
 (3) A noter que seul le portail de Saint-Martial-de-Valette est à l'ouest de l'église. Les deux autres sont au sud.

Un document inédit sur SAINT-SILAIN DE PERIGUEUX

On sait que l'église Saint-Silain de Périgueux, comme beaucoup de nos monuments, fut détruite pendant la Révolution. Taillefer (1) souligne qu'au moment de sa démolition, « elle n'offrait rien qui parût remonter à une haute antiquité », et la décrit en plan comme « un parallélogramme rectangle d'environ 100 pieds de long, sur 57 pieds de large », avec un clocher à l'extérieur. Ferdinand Villepelet (2) et Dannery (3), d'après une simple hypothèse formulée par Félix de Verneilh (4), admettent — avec beaucoup de prudence — que l'édifice devait être probablement couvert de deux coupoles.

Il est intéressant de comparer ces renseignements avec la description — hélas ! bien trop sommaire — que nous fournit un rapport authentique daté du 20 septembre 1791 (5). Ce document, qui semble avoir échappé aux investigations pourtant fort poussées de Villepelet, est un procès-verbal d'estimation des matériaux de Saint-Silain établi par Lambert et Soustrous, experts nommés à cet effet par le district de Périgueux. En voici le texte intégral :

« Nous, Pierre Lambert et Antoine Soustrous, entrepreneur et experts nommés par le directoire du district de Périgueux, procédant à l'estimation de l'église cy devant paroissiale de St Silain. La dite eglise contient seize toises de long sur cinq de large et environ vingt quatre pieds d'hauteur, voutée en ogive, moillon et cartilage, laditte eglise étant pavée en doubleton de mauvais cartilage, les murs de laditte eglise bâtis une partie en moillon et cartilage, les murs étant assez bon, plus des deux coté ce trouve six chapelles et une sacristie, les murs assez en bon état, la charpente tant de laditte eglise que chapelle étant plus que à demy usé, les couvertures assez en bon état, le clocher en très bon état. Dans laditte eglise, chapelles et sacristie ce trouve onze vitreaux vitrés en petits carreaux plombés. Dans laditte eglise ce trouve une tribune construite en poutre passantes et assez bien planchet, à côté de laditte tribune ce trouve un grand couloir avec une petite chambre, le tout assez bien vitré et planchet. Après avoir examinée tous les objets cy dessus nous avons fait le calcul du montant des matériaux et de l'emplacement, nous estimons le tout ensemble de la valeur de quatre milles livres, compris une petite boutique contigüe à laditte eglise, de quoi nous avons fait le présent rapport signées de nous à Périgueux ce 20^e 7bre 1791.

(Signé) LAMBERT, SOUSTROUS. »

1. Wilglin de TAILLEFER, *Antiquités de Vésone...*, Périgueux, Dupont, 1826, t. II, p. 578.
2. F. VILLEPELET, *Paroisse et église Saint-Silain, sa démolition*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XLI (1914), p. 443.
3. M. DANNERY, *Des sort des établissements religieux périgourdiens*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XLVIII (1921), p. 102.
4. Félix de VERNEILH, *L'architecture byzantine en France...*, Paris, Didron, 1851, p. 179.
5. Arch. dép. Dordogne, Q 926.

Saint-Silain possédait donc en 1791 six chapelles, un clocher « en très bon état » — il avait probablement été refait au cours du XVIII^e siècle —, et un voûtement « en ogive », ce terme n'ayant sans doute pas le sens précis d'aujourd'hui. Les éléments les plus précieux que nous fournit le procès-verbal sont ceux qui ont trait aux dimensions de l'église. Si l'on compare les chiffres de Taillefer avec ceux des experts du district, les uns et les autres étant ramenés au système métrique (6), on voit en effet qu'ils s'accordent pour la longueur de l'édifice : 32 m 40 selon Taillefer, 31 m 18 selon Lambert et Soustrous. Mais on arrive pour sa largeur à 18 m 46 chez l'auteur des « Antiquités de Vésone », contre 9 m 74 seulement dans le procès-verbal, soit une différence du simple au double.

Que conclure de cette divergence ? Si les deux experts de l'administration n'étaient certes pas des archéologues cultivés, ils n'ont pu toutefois se tromper de beaucoup dans leurs mensurations. Il faut bien admettre alors que l'erreur est imputable à Taillefer (7). Quant aux deux coupoles imaginées par de Verneilh sur la foi des chiffres de Taillefer, — y en eut-il seulement une ? — il nous semble assez étonnant qu'elles ne soient signalées ni par les « Antiquités de Vésone », ni par Lambert et Soustrous.

Notons enfin que la hauteur de l'édifice, non précisée par Taillefer, était de 7 m 77 selon les experts.

Noël BECQUART.

6. 1 pied = 0 m 324; 1 toise = 1 m 949.

7. Il ressort d'un plan découvert à Bordeaux par M. Ponceau (Arch. dép. Gironde, C 4246) que les dimensions de Saint-Silain au XVIII^e siècle étaient bien, à peu de choses près celles données par Lambert et Soustrous. Nous remercions vivement M. et M^{me} Ponceau de nous avoir signalé ce document.